

# CRAPS LOG

LE MAGAZINE D'INFORMATION DU CRAPS

N°12 OCTOBRE 2018

LE DOSSIER CENTRAL

## L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL UNE UTOPIE EN MARCHÉ !





<b>4 L'image</b> Dîner-débat : "Un quinquennat de réformes, mort annoncée d'une Protection sociale bismarckienne?"	<b>12 Le dossier central</b> L'Organisation Internationale du Travail : Une utopie en marche !	<b>42 Le portrait</b> Un espoir qui venait du froid D' Jean-Paul Ortiz
<b>6 L'actualité</b> Second acte !	<b>38 L'interview</b> <b>Valérie Schmitt</b> Directrice Adjointe du Département de la Protection sociale au Bureau International du Travail	<b>45 Les tribunes</b> 1968-2018 : d'un modèle social à l'autre ? Liêm Hoang-Ngoc  Tu ne tueras point ! Alice Malabry
<b>8 L'agenda</b>	<b>40 Parole d'expert</b> Ma Santé 2022 : Un diagnostic et une ambition partagés mais la phase de transition est à très haut risque Thierry Godeau	<b>52 Si vous avez loupé...</b>
<b>9 N'oublions pas !</b>		
<b>10 Le focus</b> Rapport mondial de la Protection sociale 2017-2019		



# Une utopie réaliste

**V**u comme un formidable progrès pour les uns, maux de tous nos problèmes pour les autres, non seulement la mondialisation est un fait mais elle impacte plus ou moins visiblement notre quotidien. Au plan international, elle suscite un des plus forts mouvements protectionnistes que le monde a connu.

la source de nos actions, la force de notre engagement !

N'oublions pas qu'au début du siècle précédent ce sont des Français, à peine sortis d'une boucherie sans nom qui ont donné l'exemple par leur engagement à travers une détermination sans faille pour que le progrès social soit la chose la mieux partagée... au monde !

Bonne lecture à tous ! ■

Le CRAPS a choisi, fort de ce constat somme toute banal, d'appréhender cette évolution par le biais, toujours dans le cadre qui est le sien, celui de la Protection sociale, des organisations internationales nées dans l'euphorie des lendemains de conflits mondiaux, particulièrement au regard de la sphère travail.

Histoire, évolution, plus-value en termes de progrès social... le chemin est long, la tâche ardue : n'est-ce pas là la légitimité de nos réflexions,



JEAN-CLAUDE MALLET  
PRÉSIDENT DU CRAPS

**CRAPSLOG, le magazine d'information et de réflexion du CRAPS**

54, rue René Boulanger - 75010 PARIS  
01 73 75 41 09  
accueil@association-craps.fr  
www.association-craps.fr

**Directeurs de publication**

Jean-Claude Mallet et Fabien Brisard

**Directeur du comité de rédaction**

Hervé Chapron

**Conception et Réalisation**

Pierre-Maxime Claude

**Crédits Photo**

Shutterstock, ILO





L'IMAGE

Dîner-débat sur le thème : "Un quinquennat de réformes, mort annoncée d'une Protection sociale bismarckienne?"  
avec **Nicolas Revel**, Directeur Général de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, le 09 octobre à la Maison des Polytechniciens.



## Second acte !

**A**u moment d'entamer la deuxième partie du présent exercice, au risque de surprendre nous prenons conscience que les deux parties qui le constituent ne sont pas égales en termes de durée... Pour le CRAPS, si le premier acte a généré une très forte activité, le second bien que plus court, sera, à n'en pas douter, tout aussi dense. La mise en place, suite aux décisions prises lors de notre Assemblée générale de mai, de notre nouvelle gouvernance - Comité directeur - Conseil d'Orientation et différentes commissions, etc... - suffirait à tout le moins à remplir des journées par définition trop courtes. Pour autant, le CRAPS continuera inlassablement à affirmer sa vocation, d'agitateur d'idées et de vulgarisateur des questions sociales à destination du grand public, notamment vers les plus jeunes, à l'aide de vecteurs pédagogiques, plus que jamais nécessaires en cette période de renouvellement de pacte social obligeant un changement inédit de paradigme.

### Les petits-déjeuners une formule à succès !

Le CRAPS s'est « nourri » ces derniers mois de trois grands thèmes fondamentaux, sociétaux et structurants, piliers du « nouveau monde ». Tout d'abord en juin, avec la Présidente d'ATD Quart Monde, Claire Hédon à travers le concept « Territoire zéro chômeur de longue durée », thème issu du projet éponyme porté par cette ONG pour éradiquer ce véritable fléau. Ensuite, le 11 septembre à l'occasion d'un petit-déjeuner-débat, les territoires restaient au centre de notre attention avec notre orateur Cédric Arcos, Directeur Général Adjoint du Conseil Régional d'Île-de-France, qui s'exprimait sur le sujet : « Et si l'avenir de la Protection sociale venait des territoires ? ». Enfin, quelques jours après la présentation du plan « ma santé 2022 » par le Président de la République, c'est Nicolas Revel, Directeur Général de la CNAM qui nous faisait l'honneur d'intervenir, au sein de la maison des Polytechniciens. Brillante

intervention sur le thème : « Un quinquennat de réformes, mort annoncée d'une Protection sociale Bismarkienne ? », prononcée devant un parterre de décideurs aussi nombreux que prestigieux !

### Futuriste, contemporain, presque passéiste...

Enjeu majeur de cette nouvelle société, à la fois source de nombreux fantasmes et d'inquiétudes les plus diverses, l'intelligence artificielle, structurera inévitablement tant notre quotidien que notre devenir. C'est dans cette perspective que le CRAPS entend participer pleinement à une réflexion déterminante sur ce que d'aucuns nomment à l'échelle de notre civilisation « révolution ». S'associant à l'initiative Ethik-IA brillamment menée par David Gruson depuis plusieurs mois, le CRAPS réunira, le 28 novembre, professionnels de santé, industriels, chercheurs ou encore mutualistes afin de confronter analyses et prospectives sur le thème : « La santé bientôt transformée par l'intelligence artificielle ? » (voir p. 8). Enfin, le dernier débat de l'année sera sous l'égide de Jean-Paul Delevoye, ancien Président du CESE, ancien ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire, nommé par le Président de la République à la tête du Haut-Commissariat à la Réforme des retraites, le 14 septembre dernier. Le Haut-Commissaire nous fera l'honneur de définir les contours d'une réforme des retraites, universelle, devant accorder des droits plus justes et plus simples pour tous (voir p. 8).

### Une collaboration accrue avec l'Université !!!

Dans la continuité des nombreuses actions menées précédemment pour valoriser la Protection sociale française auprès des plus jeunes, le CRAPS dévoilera en janvier 2019 la première vidéo d'animation retraçant l'Histoire de la Protection sociale. Ces vidéos, coproduites avec l'Éducation nationale et la

Fondation Charles de Gaulle, seront proposées aux collégiens et aux lycéens. Par ailleurs, les actions du CRAPS entreprises en direction du monde universitaire se concrétisent. S'associant à la création de la Chaire « ESoPS », Économie Sociale Protection et Société, par l'Université Panthéon-Sorbonne, dirigée par Camille Chaserant, Maître de conférences et responsable du Master CaMAP (Cadres des Mutuelles, des Assurances, et de la Prévoyance), le CRAPS après dix ans d'existence voit son action confortée par la reconnaissance universitaire. Dans ce cadre, le Président du CRAPS, Jean-Claude Mallet, s'est d'ores et déjà exprimé le 13 septembre dernier sur l'Histoire et les enjeux contemporains de la Protection sociale française devant un auditoire tout aussi passionné par le sujet en lui-même que par les anecdotes personnelles qui ont illustré le propos. De nombreux échanges avec les étudiants ont ponctué cet exposé de près de... trois heures !

### De nombreux déplacements

Enfin, si comme le dit l'adage populaire, les voyages forment la jeunesse, alors le CRAPS n'a pas une ride ! Dans le cadre de la réunion annuelle organisée par l'OIT à Genève sur la Protection sociale dans le monde, le Vice-Président du CRAPS en charge de l'international, Alain Gilles, interviendra pour présenter les futures actions de partenariats menées avec l'OIT en 2019, année du centenaire de l'organisation. Enfin, le 20 décembre prochain, à l'invitation du Président de la CMIM (Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine), Abdelaziz Alaoui, le CRAPS aura le plaisir d'animer cette journée qui aura pour thème « Intelligence artificielle : une révolution pour la santé au travail ». David Gruson, Conseiller Maître à la Cour des comptes et Christophe Jacquinet, ancien Directeur Général d'ARS aujourd'hui Directeur Général de Doc&you, tous les deux membres du CRAPS, interviendront à cette occasion. ■



## Interview

### Cédric Arcos

Directeur Général Adjoint du Conseil Régional d'Île-de-France



Découvrez la vidéo sur  
[www.association-craps.fr](http://www.association-craps.fr)





## L'AGENDA

Les événements à ne pas rater !

Dîner-débat, 28 novembre 2018



« LA SANTÉ BIENTÔT TRANSFORMÉE PAR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ? »

Dîner-débat, 11 décembre 2018



« RETRAITE : ULTIME RÉFORME OU PREMIÈRE RÉVOLUTION ? »

**JEAN-PAUL DELEVOYE**  
HAUT-COMMISSAIRE DE LA  
RÉFORME DES RETRAITES



N'OUBLIONS PAS !

### 15 septembre 2010

Après plusieurs manifestations contre le projet de retraite proposé par le gouvernement français, celui-ci est voté à l'Assemblée nationale : l'âge légal de départ à la retraite passera de 60 à 62 ans d'ici 2018.

### 30 novembre 2004

Une loi française relative aux droits des malades et à la fin de vie, accepte la suspension des traitements dans des cas précis, en particulier si le malade le demande.

### 29 novembre 1974

Présentée à l'Assemblée nationale par Simone Veil, la loi sur l'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse) est adoptée par les députés. Elle sera promulguée le 17 janvier 1975.

### 25 octobre 1972

Prise en charge du risque accidents du travail pour les salariés agricoles.

### 14 novembre 1888

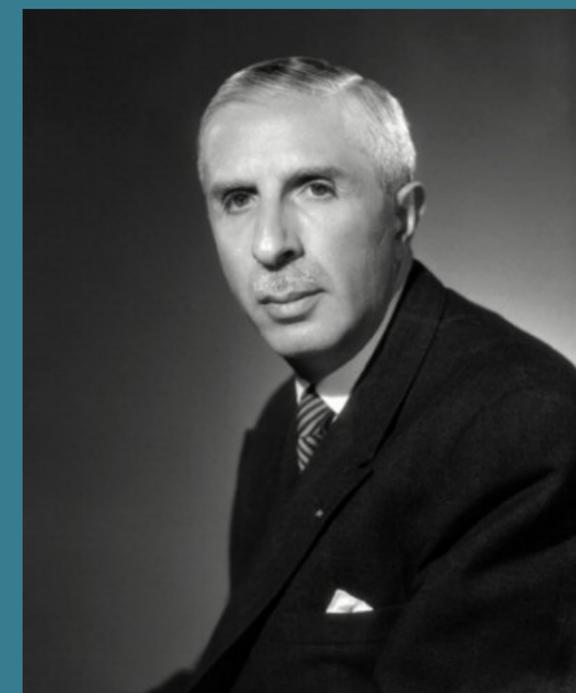
Inauguration de l'Institut Pasteur.

### 12 novembre 1838

Un décret instaure les allocations familiales, indépendantes du salaire et des entreprises.

### 04 octobre 1945

Création de la Sécurité sociale.



**Pierre Laroque**

Directeur Général des assurances sociales, puis de la Sécurité sociale, Pierre Laroque est appelé le «père» de la sécurité sociale de 1945. C'est de concert avec Alexandre Parodi, ministre du Travail qu'il a élaboré cette réforme et qui a été mise en oeuvre ensuite par Ambroise Croizat.



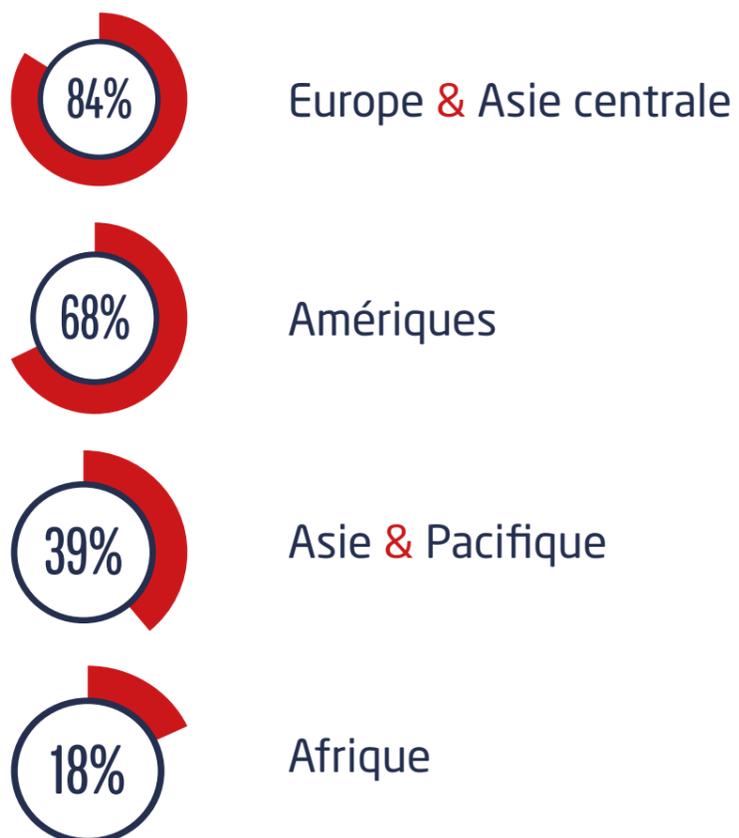
FOCUS

Rapport mondial sur la Protection sociale 2017-2019

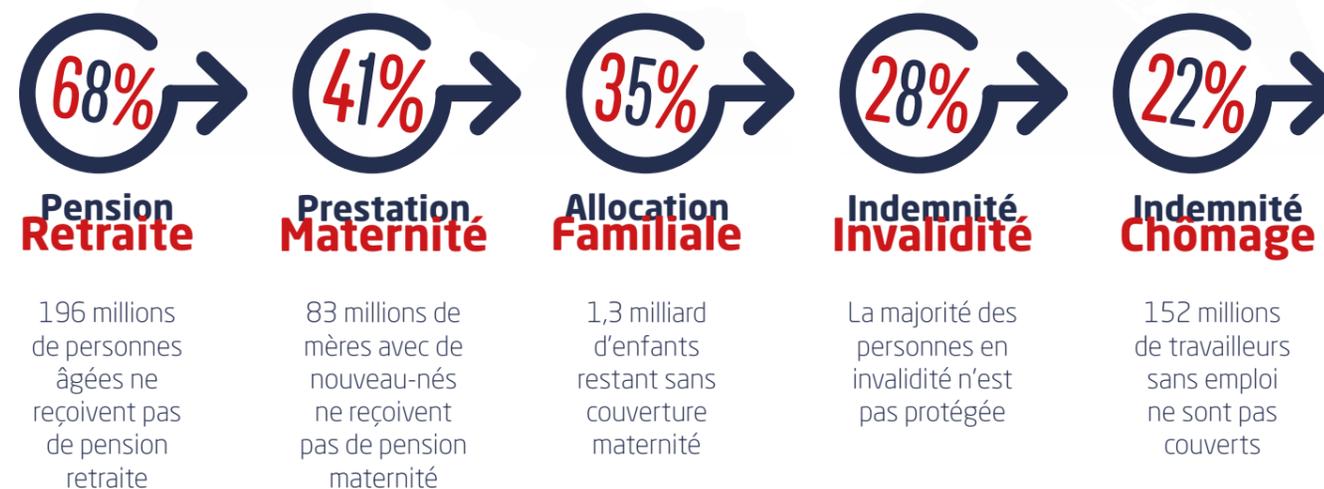
## POPULATION MONDIALE SANS COUVERTURE SANTÉ



## POPULATION RECEVANT AU MOINS UNE PRESTATION DE PROTECTION SOCIALE



## COUVERTURE DE PROTECTION SOCIALE PAR GROUPE DE POPULATION





# L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

## UNE UTOPIE EN MARCHÉ !

### PARTIE 1. 1919 : déjà un nouveau monde ?

**D**epuis la peste noire du XIV<sup>ème</sup> siècle, jamais tant de millions d'hommes avaient été appelés à mourir. Rien que pour la France, les pertes humaines s'élèvent à 1,4 million de morts, 3 millions de blessés. 700 000 veuves, 750 000 orphelins iront désormais, encadrés des gueules cassées, tous les 11 novembre se recueillir pieusement devant le monument aux morts que chaque village construira à l'identique, en son centre. La liste des morts est infinie. Elle ne s'effacera jamais. Elle est gravée dans le marbre. Les pères et les fils vivants ou morts, miraculés ou mutilés, sont devenus les héros d'une France exsangue, épuisée mais victorieuse.

« La boucherie » avait été au-delà de ce qui était possible d'imaginer... L'impensable était devenu réalité. L'utilisation des gaz symbolisait désormais la face démoniaque de l'humanité. L'on prenait brutalement conscience que « les civilisations sont mortelles<sup>1</sup> ». Le XX<sup>ème</sup> siècle naissait sur un champ de ruines tant physiques que morales et les survivants ne parviendront jamais à se défaire de ce goût de cendres qui nourrira bien d'autres catastrophes ! Le conflit restera à tout jamais dans la mémoire collective comme la Grande Guerre...

Pour l'heure, la situation géopolitique se traduit par le glissement du centre de gravité du monde de l'Europe vers les USA, en d'autres termes la fin aussi progressive qu'inéluctable de l'europanisation du monde a d'ores et déjà commencé, d'abord par une hégémonie économique-financière américaine. Rien de moins que quatre empires se sont écroulés (empires

allemand, russe, austro-hongrois et ottoman). L'intégrité territoriale allemande, la naissance de l'Union soviétique, la recomposition des Balkans et quelques velléités de toute nature plus de la part du Japon que de l'Asie en général complètent le nouveau visage de la planète ! Certes, mais l'essentiel est plus complexe !

« Transformer le monde, a dit Karl Marx ; changer la vie, a dit Rimbaud : ces deux mots d'ordre pour nous n'en font qu'un<sup>2</sup> ». Alors, ce sera à n'en pas douter la « der des der ». La paix ! La paix à tout prix ! Oui, la paix pour ne plus revoir l'insupportable... Les mouvements culturels qui traversent les États, chacun faisant fi à sa manière des frontières nouvelles ou anciennes, s'acharnent à détruire cet ordre mathématisé venu du quattrocento par un éclatement de l'espace-temps que le cubisme et le surréalisme conduiront à son extrême. Plus jamais ça, vite un monde nouveau loin de la barbarie, de la détresse, de la douleur !

L'internationalisme, idée nouvelle, séduit. Le peuple, car il est dans l'imaginaire populaire synonyme de paix. Les élites car il est propice intellectuellement à de nouveaux horizons. Si chacun peut constater qu'il prend des formes diverses, personnes n'est conscient qu'il emprunte des voies irréconciliables, des modalités dangereuses. Le communisme depuis 1917 n'a plus rien d'une expérience théorique, le pacifisme avec sa part de naïveté, le libéralisme comme solution

à tous les maux, le poids moral des anciens combattants sous-tendant un mouvement antiguerre garant de l'efficacité d'une sécurité collective sont autant de courants qui galvanisent les uns et les autres dans une foi païenne de la paix.

D'ailleurs, pourquoi ne pas y croire ?

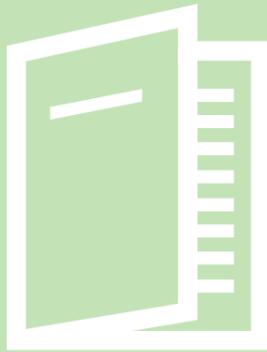
Les années folles sont belles car trépidantes. La culture descend de Montmartre à Montparnasse, la Rive gauche naît, le triangle Vavin Raspail Montparnasse est « le nombril du monde<sup>4</sup> ». La prospérité est de retour, l'envol de la bourse en témoigne, s'expliquant par une économie dopée par la reconstruction. La prospérité de ces « années folles » semble garantir le maintien d'une paix durable. Oui, c'était effroyable, mais c'est derrière nous !

« Les générations ont, toutes, à peu près la même somme de vitalité et de génie. Malheur à celles que les circonstances contraignent à l'user dès le départ. Elles ne se relèvent plus<sup>5</sup>... ».

En attendant la paix doit s'organiser ! Elle ne peut s'appréhender que sous l'angle de la pacification. Les diplomates entrent en action. La conférence de Paris prépare le traité de Versailles... On choisit l'entre soi, les vaincus sont exclus de tout, il convient **de « presser le citron jusqu'à ce que les pépins craquent<sup>6</sup> » ! Le traité de Versailles sera digne d'un triomphe romain !**

.....  
L'internationalisme, idée nouvelle, séduit. Le peuple, car il est dans l'imaginaire populaire synonyme de paix. Les élites car il est propice intellectuellement à de nouveaux horizons.

.....  
On choisit l'entre soi, les vaincus sont exclus de tout, il convient de "presser le citron jusqu'à ce que les pépins craquent" ! Le traité de Versailles sera digne d'un triomphe romain !



Côté pacification, les choses vont bon train... Déjà le congrès de Vienne, un siècle plus tôt, avait essayé de mettre en place le concept novateur « de concert européen » reposant sur l'équilibre des forces en présence c'est-à-dire des puissances européennes. Rendre la guerre impossible par une équivalence des potentiels ! Désormais, l'utopie s'étendra au monde...

Pétris de certitudes, euphoriques et naïfs, les vainqueurs tentent de synthétiser cette vieille idée de « concert des nations » et quelques principes du droit anglo-saxon - émergence des USA oblige ! -. Le Président Wilson à travers ses fameux 14 points, en reprenant le concept de « police des nations » cher au Français Léon Bourgeois parachève les fondements du nouvel ordre mondial. De cette tentative naîtra la Société des Nations, organisation internationale permanente ayant pour vocation à solutionner les conflits entre États par le biais de modalités pacifiques comme l'arbitrage tout en disposant d'un potentiel de sanctions collectives contre les pays récalcitrants...

Déclinés dans la sphère du travail, les principes fondateurs de la Société des Nations incitent les grandes nations nouvellement industrielles à

comprendre qu'il était dans leur intérêt de coopérer pour que les travailleurs aient partout les mêmes conditions de travail et qu'elles puissent ainsi affronter la concurrence sur un pied d'égalité.

**Ainsi, l'Organisation Internationale du Travail est fondée dès 1919. S'inscrivant dans le droit fil de l'idée selon laquelle une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale,** la nature même de sa gouvernance, ne peut être que consensuelle d'où une organisation tripartite, unique en son genre, dont les organes exécutifs sont composés de représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs<sup>7</sup>.

Le Préambule de la Constitution de l'Organisation Internationale du Travail est nourri de ces concepts et idées :

- Attendu qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale,
- Attendu qu'il existe des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger, et attendu qu'il est urgent d'améliorer ces conditions,
- Attendu que la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays.

Et livre, fait rarissime pour ne pas dire unique au sein d'un préambule un certain nombre d'actions, préfiguration d'un programme, destinées à améliorer la situation des travailleurs :

- La réglementation des heures de travail, y compris la fixation d'une durée maximale de la journée et de la semaine de travail,
- Le recrutement de la main-d'œuvre, la lutte contre le chômage, la garantie d'un salaire assurant des conditions d'existence convenables,
- La protection des travailleurs contre les maladies générales ou professionnelles et les accidents résultant du travail,
- La protection des enfants, des adolescents et des femmes,
- Les pensions de vieillesse et d'invalidité, la défense des intérêts des travailleurs occupés à l'étranger,
- L'affirmation du principe « à travail égal, salaire égal »,
- L'affirmation du principe de la liberté syndicale,
- L'organisation de l'enseignement professionnel et technique et autres mesures analogues.

Ce que l'on retiendra de ce catalogue, c'est l'étonnante modernité de ces idées qui un siècle plus tard agitent toujours les pays industriels qui peinent à le concrétiser.

**Le Bureau International du Travail (BIT), secrétariat**

**permanent de l'Organisation Internationale du Travail,** s'installe à Genève dès l'été 1920. Le Français Albert Thomas en est le premier Directeur... L'utopie va-t-elle devenir réalité ?

### LA MÉMOIRE COURTE. DEUX FRANÇAIS AUX RESPONSABILITÉS...ET OUBLIÉS !

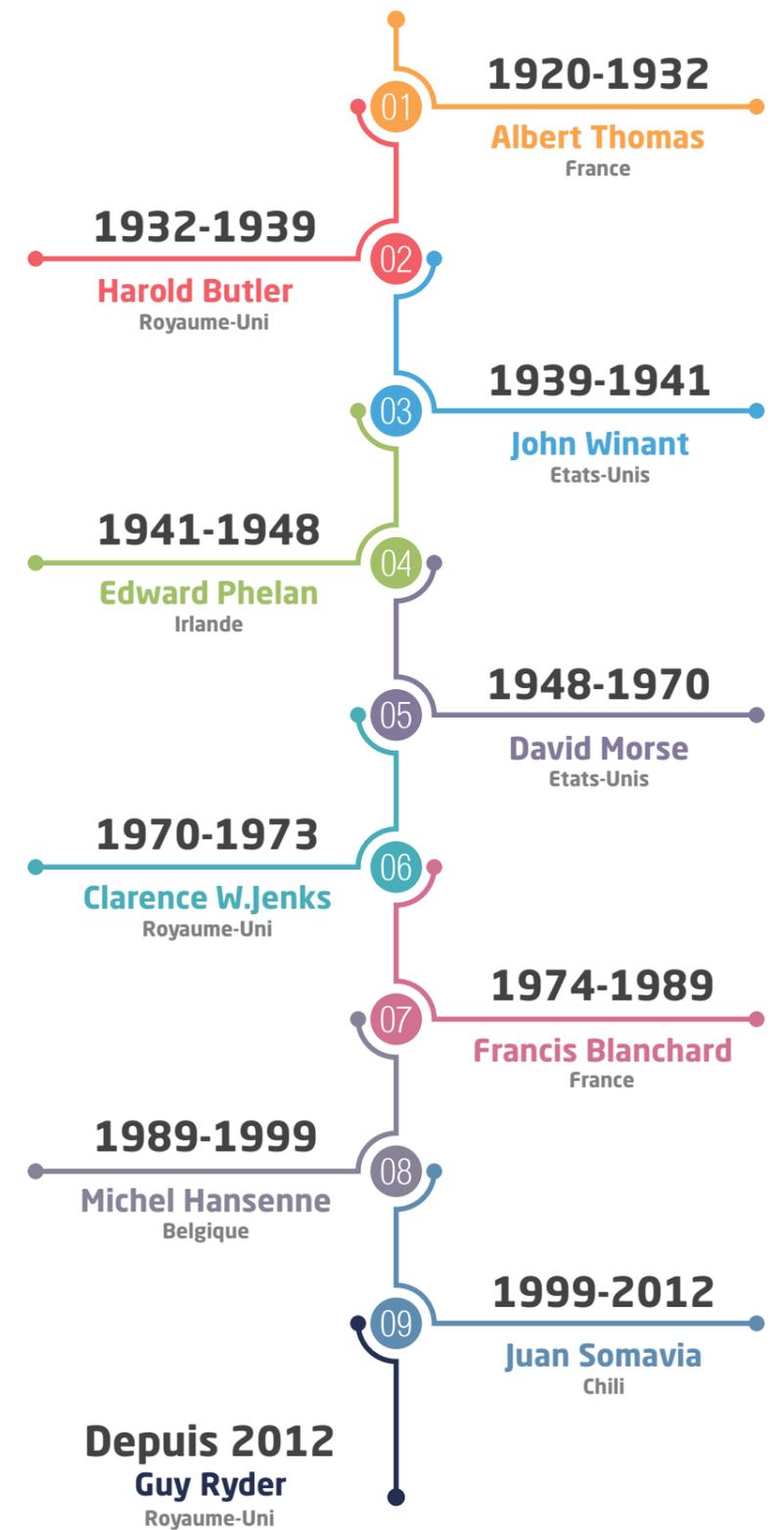
Ainsi 1919 veut plus que tout la paix. La paix universelle, la paix éternelle. Elle ne sera atteinte qu'avec cette utopie d'une gouvernance mondiale qui pourra à n'en pas douter effacer l'apocalypse qui hante toutes les mémoires.

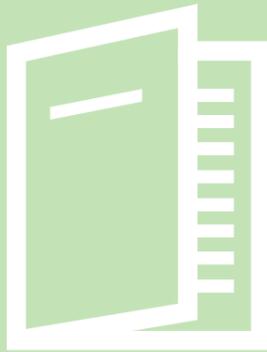
Deux français vont être au cœur de ce mouvement caractéristique du début du XX<sup>ème</sup> siècle.

D'abord **Léon Bourgeois** (1851-1925). D'une famille modeste et républicaine - ce qui à cette époque n'allait pas de soi - haut fonctionnaire, homme politique, il est une figure marquante de la III<sup>ème</sup> République. Président du Conseil, il est le seul à avoir été Président des deux chambres.

Fondateur de la doctrine dite du "solidarisme<sup>8</sup>", il considère que "l'Homme naît débiteur de l'association humaine". Il est donc l'obligé de ses contemporains mais aussi de ses aînés et de ses descendants. **Tous les individus ont droit à une éducation, un socle de biens de base pour exister et des assurances contre les principaux risques de la vie.** Quelle modernité ! Un "devoir social" est de facto affecté à

## HISTORIQUE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE L'OIT





chacun. Léon Bourgeois, "établit, en même temps que la liberté, l'égalité non des conditions, mais du droit entre les hommes".

Il sera le premier Président de la Société des Nations et prix Nobel de la paix en 1920.

Ensuite **Albert Thomas** (1878-1932). Lauréat du Concours général, major de l'école Normale, militant syndicaliste et coopérateur, membre de la Fédération nationale des coopératives de consommation, proche du monde ouvrier, il se distingue lors de la Première Guerre mondiale comme un formidable organisateur de la production d'armements et du travail ouvrier en temps de guerre. **Il conçoit alors ce qu'il appelle « l'économie collective » ou « l'économie organisée »** : il répartit les commandes de l'État entre les industriels. À ce sujet, il déclare « entre les industriels, hier, c'était la concurrence, parfois la guerre. Aujourd'hui, l'État coordonne l'initiative sans en étouffer aucune ».

**Après la guerre, le traité de Versailles donne naissance à l'Organisation Internationale du Travail, avec une première Conférence Internationale du Travail à Washington en novembre 1919, qui réunit pour**

**la première fois dans l'histoire les gouvernements, les patrons et les ouvriers.** Albert Thomas en est élu premier Directeur Général du Bureau International du Travail, qui s'installe d'abord à Londres avant de migrer à Genève en 1920.

Albert Thomas impulsera dès le début une forte dynamique à l'Organisation. En quelques années, il crée une institution internationale forte de 400 personnes, avec son propre bâtiment à Genève. Au cours des deux premières années, 16 conventions et 18 recommandations internationales du travail seront adoptées. À partir de 1920, le BIT lance un programme ambitieux de publications, qui comprend le Bulletin officiel, la Revue internationale du Travail (mensuelle) et divers autres périodiques et journaux. Le rôle moteur d'Albert Thomas a contribué à donner du BIT l'image d'une entité débordante d'enthousiasme et d'énergie.

Albert Thomas est également en 1925 l'un des artisans de la fusion entre l'AIPLT - l'Association internationale pour la lutte contre le chômage - et le Comité permanent pour le développement des assurances sociales. L'Association internationale pour le progrès social (AIPS) est ainsi créée. Il sera aussi à l'origine de la création de la section française de l'AIPS.

<sup>1</sup> Paul Valéry.

<sup>2</sup> André Breton.

<sup>3</sup> Cf. Jay Winter. Le Monde. 12 novembre 2014.

<sup>4</sup> Henry Miller

<sup>5</sup> Jean Guéhenno. La Mort des autres.

<sup>6</sup> Lloyd George.

<sup>7</sup> OIT. Origine et Histoire.

<sup>8</sup> Bibliographie : La solidarité, 1896. La politique de la prévoyance sociale, 1912. Le traité de 1919 et la Société des Nations, 1920.

## PARTIE 2. L'Organisation Internationale du Travail d'aujourd'hui

### PHILADELPHIE FACE AU DÉFI PERMANENT DE LA CULTURE DU RÉSULTAT.

**Le constat est sans appel. La « Der des Der » ne l'a pas été, les années folles se sont brisées sur la folie des Hommes, l'île reconstruite n'a pas été une « île heureuse ». Pire ! la récente maîtrise de la scission de l'atome a montré toute son efficacité destructrice et le processus industriel dans son organisation la plus froide, la plus déshumanisée a été le moteur d'un génocide implacable... Le temps des illusions est révolu... Pour combien de temps ?**

La Société des Nations a très rapidement été atteinte d'impuissance fatale et le concept de gouvernance mondiale est resté au rayon des invendus. L'Organisation Internationale du Travail et son bureau, face à la grande dépression commencée un jeudi noir n'ont pu mettre en œuvre le noble dessein pour lequel ils avaient été créés !

Le monde espéré, voulu et promis à toutes et à tous en 1919 est dramatiquement, définitivement anéanti... Mais la nature humaine est ainsi faite qu'en 1945 on recréera avec la même foi, la même ferveur et avec les mêmes illusions ou presque, un monde nouveau... De monde

nouveau en monde nouveau, le XX<sup>ème</sup> siècle a été ainsi chahuté !

Pour l'heure, le nouvel ordre économique mondial se fonde, reconstruction oblige, sur un capitalisme libéral rénové sous influence américaine puis, sans coup férir, sous leadership américain. Le système monétaire issu des accords de Brettons-Woods, le Gatt sont autant de créations qui doivent assurer rapidement le rétablissement des échanges commerciaux internationaux de facto sous contrôle américain dans le cadre d'un capitalisme que l'on veut ordonner. Qui pouvait encore penser que le jeu des forces économiques, abandonnées à elles-mêmes, permettrait d'atteindre les objectifs découlant de la justice sociale ? Alors force à la « collaboration la plus complète, dans le domaine de l'économie, afin de garantir l'amélioration de la condition ouvrière, le progrès économique et la sécurité sociale<sup>1</sup> ».

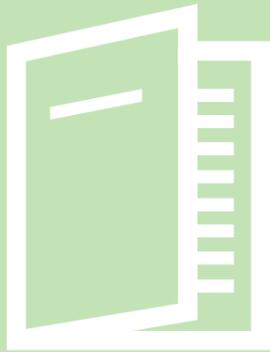
Dans ce contexte bien particulier, l'Organisation des Nations Unies succède donc à feu la Société des Nations. Elle chapeautera désormais cet ordre nouveau, adjointe de l'Organisation Internationale du Travail pour tout ce qui touche de près ou de loin aux questions sociales.

Mais était-il raisonnable de recueillir, comme si rien ne s'était passé, un héritage du désormais vieux monde ? Si le traité de Versailles avait confiné, en termes de compétences, l'OIT au strict domaine des conditions de travail prenant soin à travers une charte du

travail d'énumérer neuf principes<sup>2</sup> guidant ainsi les membres de la SDN, tirant les leçons de la grande dépression qui a démontré que les conditions de travail des travailleurs sont directement dépendantes des résultats économiques d'un pays, **les rédacteurs de la déclaration de Philadelphie<sup>3</sup> ont élargi le spectre de réflexion et d'intervention de l'Organisation Internationale du Travail aux politiques nationales, économiques et sociales, comme le montre, à travers les principes arrêtés, le cartouche en annexe (p.33).**

Est-ce pour autant en ce début de XX<sup>ème</sup> siècle, 73 ans après, encore suffisant ? N'est-ce pas obsolète face à l'accélération de l'Histoire ? Peut-on décemment se contenter de déclarations aussi généreuses que générales certes pertinentes mais qui restent au-delà des programmes de développement mis en place, plus proches de l'incantation que d'un potentiel opérationnel. Le monde du travail de 2018 s'est, depuis les années 70, auto-révolutionné tous les 20 ans. L'apparition du chômage de masse, d'une nouvelle pauvreté, la mondialisation et l'informatisation sont autant de phénomènes aussi visibles que non achevés d'un monde en perpétuelle révolution copernicienne.

Quantitativement d'abord. **Le travail informel continue à concerner plus de 50% des emplois dans le monde en 2015.** La situation de précarité dans laquelle peuvent



se trouver les travailleurs informels, les exclut de fait des régimes de Protection sociale, lorsqu'ils existent.

La même année, le monde comptait 197,1 millions de chômeurs ce qui représentait 5,8% de la population en âge de travailler, soit une hausse de 27 millions par rapport au niveau du chômage mondial en 2007 soit en à peine huit ans, aux prémices de la crise financière. Pour 2016, l'Organisation Internationale du Travail prévoyait une augmentation d'environ 2,3 millions chômeurs pour atteindre 199,4 millions. Le dernier rapport Emploi et Questions Sociales dans le Monde - tendances 2017 confirme cette estimation<sup>4</sup>.

Qualitativement ensuite. **Les quarante dernières années ont vu le monde se transformer de bancaire en financier, fortement encouragé en cela par l'ultralibéralisme prôné par M. Thatcher ou D. Reagan dès les années 80.** Le marché en devenant roi doit prioritairement servir l'actionnaire, la ressource humaine n'est plus qu'une variable d'ajustement ! Si la qualité du produit demeure un critère marketing, si la recherche et développement pérennise l'entreprise, la conquête de nouveaux marchés se gagne autant

par la mise en concurrence des législations fiscales et sociales des pays que par les règles classiques. Le dumping social est désormais un vecteur de réussite entrepreneurial, dévastateur de tous principes de justice sociale. « L'insécurité économique des travailleurs et leur exposition au risque sont les moteurs de leur productivité et de leur créativité.<sup>5</sup> » Le marché devient une idéologie païenne, le profit son culte... puisque « le développement des télécommunications, des services financiers et des technologies de l'information ont rendu possible la coordination d'une production éclatée à travers le monde ; l'amélioration des infrastructures, de la logistique et des transports a rendu l'acheminement de la production plus rapide et meilleur marché ; la multiplication des accords commerciaux (bi/multilatéraux ou conclus dans le cadre de l'OMC) ont permis de faciliter les échanges et de réduire leur coût ; l'émergence de certaines grandes puissances économiques ont fait doubler la quantité de main d'œuvre disponible dans le monde.<sup>6</sup> ».

Les temps modernes se caractérisent désormais par la fin des rentes de croissance, par un effondrement des capacités industrielles nationales jamais compensées malgré le boom de l'emploi public.<sup>7</sup> Dès lors, le profit exige des délocalisations qui entraînent une précarisation... durable du marché du travail. De production, celle du chômage est la plus florissante !

Alors quid de la déclaration de Philadelphie et de ses grands principes ?

## PHILADELPHIE FACE À « L'UBÉRISATION » DE L'ÉCONOMIE... ET DE L'EMPLOI. L'ISSUE EST DÉJÀ ÉCRITE !

L'expansion hybridante du numérique déstabilise les repères - droit, fiscalité, social, management, culture - « il n'y a plus de règle », la liberté technophile semble finir inéluctablement en prédation sociale.

Les pays industriels voient poindre la fin du salariat, et l'avènement du nouveau prolétariat libéral... « flexibilisé » à souhait, l'entrepreneur pur et parfait. En quelque sorte le triomphe digital de la génération « Point Break » ! La majorité des métiers connus disparaîtront d'ici vingt ans et laisseront place à de nouvelles compétences ... qui restent à inventer.

Ce « grand soir » libéral est préparé par quelques opérateurs globaux et hypercapitalisés. Mark Zuckerberg et Éric Schmidt rivalisent d'investissements et de développements technologiques, afin d'être les premiers à connecter l'ensemble de la planète d'ici 2020. Et achever ainsi le nouveau Léviathan d'une « humanité augmentée » : le marché global... c'est-à-dire le marché pur et parfait au creux d'une main certes invisible mais digitale.

Mais les perspectives et finalités en termes d'emploi restent indéterminées.

Si les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) semblent apporter un surcroît d'autonomie aux fonctions qualifiées elles renforcent aussi les sujétions des

populations qui ne le sont pas. Selon une étude Roland Berger de 2015, **3 millions d'emplois pourraient avoir disparu en France d'ici 2025, conséquence directe de la « Révolution numérique ».** Deux chercheurs d'Oxford prédisent la disparition de 47% des emplois dans leurs formes actuelles à l'horizon 2030 aux Etats-Unis<sup>8</sup>.

Le travail « uberisé » deviendrait ainsi une nouvelle modalité d'emploi, a fortiori pour des publics qui n'ont pas accès à l'offre conventionnelle... « La croissance des formes d'emploi atypiques dans le monde est une tendance marquante de ces dernières décennies<sup>9</sup>. » !

Alors quid de la pertinence en la croyance d'un monde ordonné ?

Dans le cadre de la préparation du futur centenaire de l'Organisation Internationale du Travail, le Directeur Général du Bureau International du Travail, Guy Ryder, a demandé à ses membres de proposer des recommandations pour renforcer son rôle face aux défis émergents qui traversent de part et d'autre le monde du travail. On trouvera les propositions de la délégation française dans un cartouche annexe (p.36).<sup>10</sup>

## OIT : LE TRIPARTISME COMME CRÉDO, LE DIALOGUE SOCIAL COMME MOYEN !

L'OIT a pour vocation de promouvoir les droits de l'Homme et les droits au travail reconnus internationalement. Elle œuvre pour la justice sociale, seule capable d'assurer une paix

durable et universelle.

**Unique agence « tripartite » de l'ONU, l'OIT réunit des représentants des gouvernements, employeurs et travailleurs de 187 États Membres pour établir des normes internationales, élaborer des politiques et concevoir des programmes visant à promouvoir le travail décent pour tous les hommes et femmes dans le monde.**

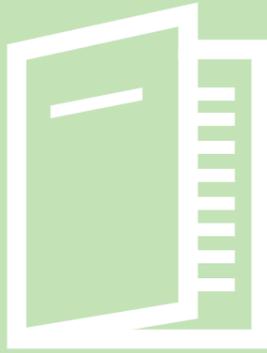
4 objectifs stratégiques sont dévolus à l'OIT :

- Promouvoir et mettre en œuvre les principes et les droits fondamentaux dans la sphère « travail »,
- Accroître les possibilités pour les hommes et les femmes d'obtenir un emploi décent,
- Étendre le bénéfice et l'efficacité de la Protection sociale pour tous,
- Renforcer le tripartisme et le dialogue social.

**Par essence, l'OIT s'emploie à répondre de manière concrète aux besoins des travailleurs et des travailleuses dans le monde grâce à des normes du travail, des politiques et des programmes conçus et élaborés conjointement par les gouvernements, les travailleurs et les employeurs.** En effet, quelle valeur et quelle pertinence auraient des normes élaborées sans l'accord des gouvernements chargés in fine de les mettre en œuvre. Ainsi, la structure de l'OIT, au

.....  
Selon une étude Roland Berger de 2015, 3 millions d'emplois pourraient avoir disparu en France d'ici 2025, conséquence directe de la "Révolution numérique".

.....  
L'OIT a pour vocation de promouvoir les droits de l'Homme et les droits au travail reconnus internationalement. Elle œuvre pour la justice sociale, seule capable d'assurer une paix durable et universelle.



sein de laquelle les syndicats et les organisations patronales participent aux délibérations sur un pied d'égalité avec les gouvernements, incarne le dialogue social opérationnel fondé sur le tripartisme.

À ce titre, l'OIT veille à ce que les points de vue des partenaires sociaux soient fidèlement reflétés dans les normes du travail, les politiques et les programmes de l'OIT.

## PRINCIPAUX ORGANES DE GOUVERNANCE DE L'OIT

L'OIT mène son action à travers trois organes principaux associant chacun des représentants gouvernementaux, travailleurs et employeurs :

➤ La Conférence Internationale du Travail (CIT) détermine les normes internationales du travail et les grandes orientations de l'OIT. Souvent désignée comme le Parlement international du travail, cette Conférence annuelle est aussi un forum de discussions pour les principales questions de travail et les problèmes sociaux.

➤ Le Conseil d'administration est l'organe exécutif de l'OIT ; il se réunit trois fois par an à Genève. Il prend des décisions relatives à la politique

de l'OIT et établit le programme et le budget qui sont ensuite soumis pour adoption à la Conférence.

➤ Le Bureau International du Travail (BIT) est le secrétariat permanent de l'Organisation Internationale du Travail. Basé à Genève, il sert de quartier général à l'ensemble des activités de l'Organisation qu'il met en œuvre sous le contrôle du Conseil d'administration et sous l'autorité du Directeur Général.

Le Conseil d'administration et le Bureau sont secondés dans leur mission par **des commissions tripartites** qui couvrent les grands secteurs d'activités. Ils sont également soutenus par des comités d'experts sur des sujets comme la formation professionnelle, la formation à la gestion, la santé et la sécurité au travail, les relations professionnelles, l'éducation ouvrière et les problèmes spécifiques liés aux femmes et jeunes. Des réunions régionales des Etats Membres de l'OIT ont lieu régulièrement afin d'étudier les questions qui concernent particulièrement telle ou telle région. Par ailleurs, l'OIT entretient un réseau de bureaux de pays dans le monde entier.

**L'OIT a mis au point divers mécanismes de contrôle qui permettent de suivre, au-delà du moment de leur adoption par la Conférence Internationale du Travail et de leur ratification par les États, l'effet donné aux conventions et recommandations en droit et dans la pratique.**

**Depuis le début des années**

**1950, l'OIT assure une coopération technique aux pays de tous les continents et à tous les stades de développement économique.**

Les projets sont mis en œuvre dans le cadre d'une coopération étroite entre les pays bénéficiaires, les donateurs et l'OIT qui entretient un réseau de bureaux de pays dans le monde entier. La coopération au développement renforce les capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles des mandants de l'OIT pour qu'ils puissent mettre en place une politique sociale cohérente et efficace et assurer un développement durable.

Forte d'une cinquantaine d'années d'expérience dans la coopération pour le développement sur tous les continents et à tous les stades de développement, l'OIT gère aujourd'hui plus de 600 projets et programmes dans une centaine de pays, avec l'appui de 120 partenaires pour le développement.

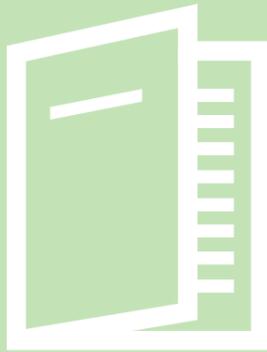
Le programme et budget de l'Organisation sont approuvés tous les deux ans par la Conférence Internationale du Travail. Le programme biennal de travail de l'OIT est décliné dans les États Membres, essentiellement par le biais des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD), lesquels sont alignés aux plans nationaux de développement et aux cadres de programmation des Nations Unies.

Les résultats et les réalisations de l'OIT sont financés par le biais de trois principales sources de financement :

➤ Le budget ordinaire, financé au moyen de contributions statutaires

## LES PRINCIPAUX ORGANES DE GOUVERNANCE DE L'OIT





fixées pour les États Membres sur la base du barème des contributions des Nations Unies,

➤ Le compte supplémentaire du budget ordinaire, financé au moyen des contributions volontaires de base de plusieurs partenaires financiers mettant à disposition des ressources non affectées à des fins spécifiques,

➤ Les ressources extrabudgétaires destinées à la coopération technique, financées par les contributions volontaires de plus de 100 partenaires financiers, y compris les organismes publics et privés, les institutions financières internationales et autres organismes des Nations Unies, pour des projets spécifiques.

**Le programme pour 2018-19 est proposé sur la base d'un budget à croissance nulle de 797 390 000 dollars des États-Unis en dollars constants.**

**DES PROGRAMMES AMBITIEUX POUR UN MONDE MEILLEUR.**

Les principes énoncés dès 1919 fondés sur l'idée qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale, ayant aboutis à la création

de l'Organisation Internationale du Travail, trouvent leur concrétisation à travers l'élaboration de programmes très ambitieux mis en oeuvre par le Bureau International du Travail.

Lieu commun, certes ! mais d'une réalité aussi dramatique que violente : la mondialisation a transformé une partie du monde, celle des bas salaires et des coûts de production peu élevés en un vaste atelier de production, en fournisseurs dociles au profit de l'autre partie, celle la plus développée au pouvoir d'achat nettement plus confortable.

Agir en consommateur aveugle, c'est être irresponsable au regard des générations à venir ! « Aider le tiers-monde, c'est s'aider soi-même » affirmait François Mitterrand dans les années 80.

**L'organisation Internationale du Travail, conformément à sa mission développe des projets à long terme pour réduire les inégalités de toute sorte à travers Better Work et Vision Zero Fund.**

**BETTER WORK : UN MONDE MEILLEUR PAR UN TRAVAIL DÉCENT**

Plus de 60 millions de travailleurs dont 80% de femmes dans les pays en voie de développement trouvent en l'industrie textile et celle de la chaussure ce qui leur apparaît être le graal, c'est-à-dire un emploi. Mais quel emploi ! **Les mauvaises conditions de travail restent un problème fondamental dans ces deux secteurs** : nombre d'heures de

travail sans fin, dangerosité de l'activité, intimidation des syndicats et basses rémunérations au demeurant octroyées plus que négociées constituent la triste réalité quotidienne de ces secteurs mis sous tension par des multinationales dont la rentabilité financière est l'unique préoccupation. D'où une pression permanente sur les coûts, sur les délais de livraisons au détriment des conditions de travail des ouvriers vivant à l'autre bout du monde, de l'environnement, en d'autres termes de tout respect élémentaire de l'individu et de son cadre de vie.

Le drame du Rana Plaza au Bangladesh en 2013 faisant plus de 1 100 victimes a mis en lumière, en prenant comme témoin l'opinion publique mondiale, les conséquences dramatiques au plan humain des chaînes d'approvisionnement mondiales<sup>11</sup>.

C'est pourquoi, l'OIT/BIT a lancé le programme Better Work dès 2006 en direction des industries des pays en développement à forte intensité de main-d'œuvre comptant un grand nombre de travailleurs vulnérables. **Sa philosophie peut se synthétiser à travers le tryptique : un meilleur travail, une meilleure entreprise, un monde meilleur !**

Privilégiant les améliorations durables par des actions à long terme, issu d'un partenariat entre l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et la Société financière internationale (SFI)<sup>12</sup>, lancé dès août 2006 afin d'améliorer les normes du travail en termes de rémunération, contrats, sécurité, santé au travail et temps

de travail, **le programme Better Work aide les entreprises à améliorer leurs pratiques sur la base des normes fondamentales du travail de l'OIT et du droit du travail national en développant à la fois des outils mondiaux et des projets locaux pour générer des changements irréversibles tant politiques que comportementaux grâce à des évaluations, à la formation, au dialogue. Les résultats acquis sur le terrain par la participation de tous ne peuvent qu'amener les décideurs aussi bien politiques qu'économiques à promouvoir le travail décent...**

Le programme est actif à ce jour dans 1 564 usines employant 2,1 millions de travailleurs dans sept pays<sup>13</sup> et trois continents. Quatre états en sont les principaux partenaires : l'Australie (Département des affaires étrangères et du commerce, DFAT), les Pays-Bas (Ministère des affaires étrangères), la Suisse (Secrétariat d'Etat à l'économie, SECO), les États-Unis (Département du travail des États-Unis, USDOL) auxquels viennent s'ajouter les gouvernements locaux, les associations professionnelles, les travailleurs et leurs syndicats représentatifs ainsi que les multinationales concernées.

Quatre phases de mise en œuvre structurent ce programme : l'appropriation au cours de laquelle les processus d'amélioration sont élaborés, parallèlement aux évaluations des équipes du programme, par les acteurs que sont les ouvriers, hommes et femmes

dans une acception de changement durable : identification des besoins, amélioration des conditions de travail, prévention efficace sont au cœur de la démarche (phase I) ! Son interface étant l'émergence d'un dialogue réel (phase II) au sein de l'usine dont la responsabilité (phase III) de chacun pérennise un processus itératif (phase IV) d'amélioration capitalisant les résultats.

Les domaines couverts par les évaluations portent sur le travail des enfants, la discrimination (notamment sur l'écart de rémunération entre les sexes,) le travail forcé, violence verbale, harcèlement sexuel, la liberté syndicale, la négociation collective et les réglementations nationales du travail en matière d'indemnisation, de relations contractuelles et professionnelles, de sécurité et santé au travail...

Le programme Better Work a chargé l'Université américaine Tufts de mener une évaluation d'impact de ses mesures. Sur la base de 15 000 réponses de travailleurs de la confection et 2 000 réponses de directeurs d'usine en Haïti, en Indonésie, en Jordanie, au Nicaragua et au Vietnam, il ressort de ce programme tant sur les conditions de travail que sur la performance des entreprises des éléments particulièrement positifs, entre autres :

- Amélioration de 50% de la sécurité et de la santé au travail en Haïti, en Jordanie et au Vietnam,
- Obtention de 100% de conformité en versant des salaires minimums corrects, des congés payés et des prestations de sécurité sociale en

.....  
Plus de 60 millions de travailleurs dont 80% de femmes dans les pays en voie de développement trouvent en l'industrie textile et celle de la chaussure ce qui leur apparaît être le graal, c'est-à-dire un emploi.

.....  
Les résultats acquis sur le terrain par la participation de tous ne peuvent qu'amener les décideurs aussi bien politiques qu'économiques et les décideurs à promouvoir le travail décent...

## QUELQUES EXEMPLES DE RÉSULTATS DU PROGRAMME BETTER WORK

### JORDANIE

Amélioration de 50% de la sécurité et de la santé au travail.

Obtention de 100% de conformité en versant des salaires minimums corrects, des congés payés et des prestations de Sécurité sociale parmi les usines participant au programme depuis plus de deux ans.

### HAÏTI

Amélioration de 50% de la sécurité et de la santé au travail.

91% des usines élaborent des contrats de travail conformes à la loi.

Les améliorations des conditions de travail facilitées par Better Work coïncident avec une augmentation de plus de 40% de la valeur des exportations de vêtements vers les États-Unis.

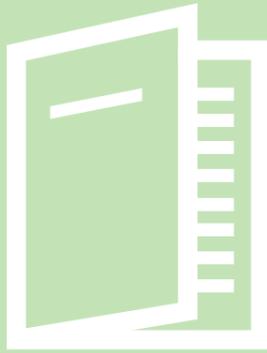
### VIETNAM

Amélioration de 50% de la sécurité et de la santé au travail.

65% des usines de Better Work Vietnam ont connu une augmentation de leurs ventes, 62% ont augmenté leur capacité de production et 60% ont créé de l'emploi.

### LESOTHO

Élimination de la discrimination formelle contre le VIH/SIDA dans les usines.



Jordanie parmi les usines participant au programme depuis plus de deux ans,

➤ 91% des usines élaborent des contrats de travail conformes à la loi en Haïti,

➤ Élimination de la discrimination formelle contre le VIH/SIDA dans les usines du Lesotho,

➤ 65% des usines de Better Work Vietnam ont connu une augmentation de leurs ventes, 62% ont augmenté leur capacité de production et 60% ont créé de l'emploi,

➤ En Haïti, les améliorations des conditions de travail facilitées par Better Work coïncident avec une augmentation de plus de 40% de la valeur des exportations de vêtements vers les Etats-Unis.

## VISION ZERO FUND : POUR UN MONDE SANS ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Selon les estimations de l'Organisation Internationale du Travail, 2,78 millions de travailleurs meurent chaque année suite aux accidents et maladies professionnels. 160 millions de travailleurs supplémentaires

souffrent de maladies liées au travail et 313 millions de travailleurs sont blessés chaque année. Pire ! 60% de la main d'œuvre mondiale ne sont pas efficacement protégés contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. Sur le plan économique, l'OIT estime que les blessures et maladies professionnelles représentent près de 4% du PIB mondial, soit plus d'un milliard d'euros par an...

« **Le Fonds Vision Zéro aidera à prévenir et à réduire le nombre inacceptable de décès, de blessures et de maladies liés au travail.** L'accès aux chaînes d'approvisionnement mondiales peut constituer une partie importante des stratégies de réduction de la pauvreté. Le Fonds aidera à rendre cette route plus sûre. », explique Guy Ryder, Directeur Général du BIT.

Le Fonds Vision Zéro (VZF) a été mis en place suite à une initiative des pays rassemblés au sein du G7, lors de la rencontre à Elmau en 2015 sous présidence allemande. Initialement doté de 8 millions de dollars versés par les gouvernements allemand (trois millions), américain (un million) et la Commission européenne (trois millions) - la France et l'Italie s'étant engagées quant à elles à fournir des intrants en nature, y compris des cours de formation dans les pays bénéficiaires - le fonds a pour objet de prévenir les décès, blessures et maladies liés au travail dans les secteurs opérant ou souhaitant rejoindre les chaînes d'approvisionnement mondiales en aidant localement à mettre en place des inspections du travail, des structures publiques pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail, des

assurances accidents et des initiatives durables au niveau de l'entreprise au regard des chaînes de valeur du vêtement et de l'agroalimentaire.

**Il s'agit donc d'encourager et de renforcer, par l'action collective publique et privée, les activités concrètes de prévention de la sécurité et de la santé au travail dans les entreprises opérant dans les pays à faible et moyen revenu.**

Le Fonds Vision Zéro cible des secteurs et des pays spécifiques puisque les pays pilotes actuels sont l'Éthiopie, Madagascar et le Myanmar, le Laos et la Tunisie ayant rejoint en 2018 le programme.

Le Fonds Vision Zéro est conçu comme un fonds d'affectation spéciale multi-donateurs : gouvernements, organisations intergouvernementales ou non gouvernementales mais également pourvoyeurs privés, y compris entreprises, fondations et particuliers. **Les donateurs actuels se comptent parmi la Commission européenne, l'Allemagne, la France, la Suède, la Norvège et les États-Unis. Siemens est récemment devenu le premier donateur du secteur privé à rejoindre le Fonds.**

S'il est encore trop tôt pour présenter des résultats tangibles de ce programme, une chose est certaine, rien ne pourra en termes d'efficacité remplacer la pression de l'opinion publique qui de consommatrice avide doit muter en témoin accusateur et ainsi mettre fin à des situations inacceptables au regard de la dignité humaine. À cet égard, les actions

menées à l'encontre de l'utilisation commerciale de la fourrure animale devrait servir d'exemple s'agissant en l'occurrence de la condition humaine... Y-a-t-il autre chose qui vaille ?

## DÉFINITION DU DEMANDEUR D'EMPLOI, CHIFFRE DU CHÔMAGE : BIT OU PÔLE EMPLOI. VIVE LA COMPLEXITÉ OU POURQUOI FAIRE SIMPLE ?

Le choc promis de la simplification de l'État reste à ce jour bien modeste. Il n'a pas touché à l'évidence le monde de l'emploi et son corolaire celui du chômage, malgré la réforme de 2008 du service Public de l'Emploi. La preuve...

D'aucuns s'étonnent, d'autres ne comprennent pas que le nombre de demandeurs d'emploi pour la même période de référence puisse varier parfois de manière significative suivant l'organisme qui diffuse les chiffres tant attendus par une population particulièrement inquiète de la situation économique. Pourtant l'écart s'explique. Bien plus, il ne peut que perdurer !

Deux organismes calculent et diffusent les chiffres du chômage - l'INSEE et Pôle emploi pour le compte de la DARES<sup>14</sup> -. Leur méthode de calcul diffère sur trois points bien précis...

**Pour l'INSEE, la période de référence est le trimestre alors que pour Pôle emploi, c'est le mois puisque les demandeurs d'emploi sont indemnisés mensuellement. Première différence d'approche...**

La seconde réside en la définition même du demandeur d'emploi. En effet, l'INSEE se réfère à la définition du demandeur d'emploi adoptée dès 1954 et revue en 1982 par le Bureau International du Travail **à savoir qu'un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :**

➤ **Être sans emploi**, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence,

➤ **Être disponible pour prendre un emploi** dans les 15 jours,

➤ **Avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent** ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

La perception du demandeur d'emploi partagée par la DARES et Pôle emploi est plus complexe car voulue plus aboutie. Conséquence, elle est soumise à des interprétations politiques. En effet, le demandeur d'emploi est réparti en catégorie suivant sa situation précise, à savoir :

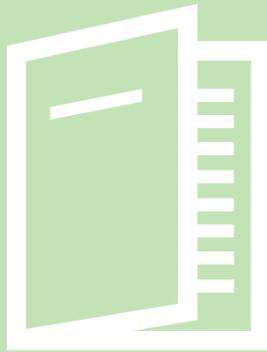
➤ Catégorie A : Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi,

➤ Catégorie B : Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois),

➤ Catégorie C : Demandeurs

.....  
Selon les estimations de l'Organisation Internationale du Travail, **2,78 millions** de travailleurs meurent chaque année suite aux accidents et maladies professionnels.

.....  
Pour l'INSEE, la période de référence est le trimestre alors que pour Pôle emploi, c'est le mois puisque les demandeurs d'emploi sont indemnisés mensuellement.



raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie) y compris les demandeurs d'emploi en CRP-CTP-CSP, sans emploi,

➤ Catégorie E : Demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Le point commun des catégories A, B, C réside en l'obligation pour le demandeur d'emploi de mener des recherches d'emploi alors que celui transversant l'ensemble des catégories est l'inscription sur les livres de Pôle emploi ;

**Ainsi, le même demandeur**

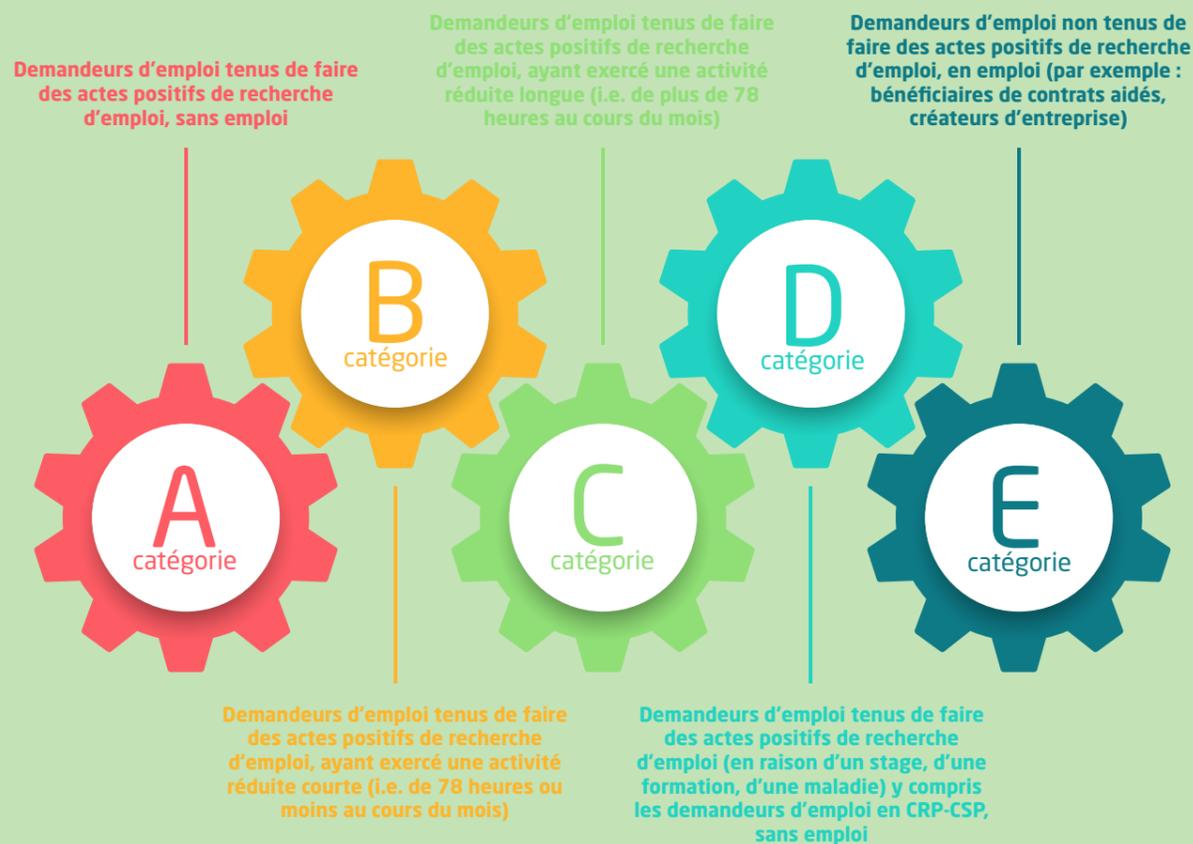
**d'emploi peut être comptabilisé par l'INSEE et non par Pôle emploi et inversement !**

Enfin, la méthode statistique constitue la troisième différence d'approche des deux organismes. **Alors que pour l'INSEE le support matériel repose sur une enquête téléphonique régulière d'une quinzaine de questions auprès d'un échantillon de 65 000 foyers soit l'équivalent de 115 000 personnes, Pôle emploi lui tire de son fichier et uniquement de son fichier le nombre de demandeurs d'emploi fin de mois par catégorie.** Ainsi, l'INSEE dégage une tendance alors que Pôle

d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois),

➤ Catégorie D : Demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en

## RÉPARTITION DES CATÉGORIES DU DEMANDEUR D'EMPLOI SELON LA DARES ET PÔLE EMPLOI



emploi livre un taux à date précise.

Qu'on se rassure toutefois ! Sur le moyen terme, les tendances et les évolutions sont identiques...

### UNE PROTECTION SOCIALE POUR TOUS : LE PARI MONDIAL DE L'OIT

**« La justification de la Protection sociale est encore plus incontestable en cette période d'incertitude économique. »**

**Sandra Polaski**<sup>15</sup>

**DIS-MOI DE QUELLE PROTECTION SOCIALE TU BÉNÉFICES ET JE TE DIRAI DANS QUEL PAYS TU VIS !**

Cette phrase d'apparence anodine est au regard de la dignité humaine insupportable tant elle est porteuse d'inégalités. Elle ne peut non seulement qu'interpeller tous les membres du CRAPS mais elle justifie à elle seule la raison d'être de notre think tank qui plus que jamais voit en la Protection sociale une idée d'avenir !

L'OIT, définissant la Protection sociale comme une sécurité sociale couvrant tous les groupes sociaux dans leur accès aux soins médicaux et l'obtention d'une garantie de revenu notamment pour les personnes âgées et celles traversant des périodes de chômage, de maladie, d'invalidité, d'accident du travail, de maternité ou de disparition du soutien de famille a lancé en 2003, une campagne mondiale visant à aider plus de trente pays à étendre leur couverture au

niveau national et à consolider les régimes de sécurité sociale de type communautaire.

**En effet, « La sécurité sociale préserve la sécurité et la dignité humaines, l'équité et la justice sociale, tout en favorisant l'autonomisation, la participation à la vie politique et la démocratie »,** a déclaré

lors du lancement de la campagne Juan Somavia, premier représentant de l'hémisphère Sud à la tête de l'Organisation Internationale du Travail avant de poursuivre : « des régimes efficaces de sécurité sociale concourent à améliorer les performances de l'économie et à établir un avantage comparatif sur les marchés mondiaux. Nous avons la volonté, et maintenant nous devons trouver les moyens d'offrir à un plus grand nombre de personnes les prestations sociales qui sont nécessaires pour survivre et prospérer. »

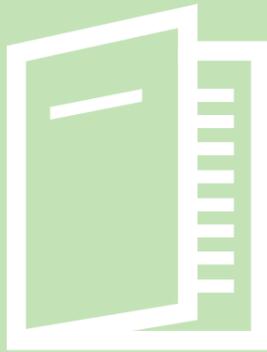
**Ainsi, cette campagne développée par nature sur le moyen et long terme a pour but de favoriser l'émergence d'un large partenariat entre organisations internationales, pays donateurs, institutions de sécurité sociale et organisations de la société civile** et reprend à son compte les principes et stratégies définis par la Conférence Internationale du Travail. En premier lieu, **il n'existe pas un seul bon modèle de sécurité sociale**, ensuite il convient de donner la priorité absolue à la conception de politiques et d'initiatives propres à faire bénéficier de la sécurité sociale ceux qui ne sont pas couverts par les

régimes existants, enfin la sécurité sociale doit reposer sur le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes. Dans ce cadre, chaque pays doit définir une stratégie nationale qui le conduira vers la sécurité sociale pour tous.

La tâche, pour être noble, est non seulement immense mais un obstacle majeur car structurel est de nature à en réduire la portée, du fait d'abord que **les personnes ne bénéficiant pas de couverture sociale se situent pour la grande partie d'entre elles dans l'économie informelle des pays en développement. Qu'ensuite, même dans les pays en développement à forte croissance économique, un nombre croissant de travailleurs - très souvent des femmes - ont des emplois précaires (occasionnels, à domicile ou indépendants) ne donnant pas droit à la sécurité sociale.** Or l'essor constaté de l'emploi informel a entraîné la stagnation, voire le déclin, des taux de couverture.

Toutefois, des signes encourageants ont incité à la poursuite de cette campagne et des projets qu'elle développe. Ces dernières années, certains pays à revenus intermédiaires ont réussi à élargir leurs régimes de sécurité sociale.

Tel est le cas du Costa Rica offrant désormais à ses ressortissants une couverture totale en matière de santé en alliant l'assurance maladie et la gratuité des services de santé publique ; tel est aussi l'exemple du régime national de retraite de



l'Inde financé à l'aide de ressources du gouvernement central et des provinces, couvrant déjà un quart des personnes âgées du pays - soit environ 50% des retraités en situation de pauvreté ; enfin, le Brésil, état dans lequel les prestations d'assistance sociale préservent quatorze millions de personnes de l'extrême pauvreté.

Le nouveau régime de sécurité sociale mis en place en République de Corée, a permis de surmonter les conséquences sociales de la crise financière asiatique de la fin des années quatre-vingt-dix et notamment le nouveau programme d'assurance chômage qui a aidé le pays à faire face au quadruplement du taux de chômage. **« Notre exemple montre que la sécurité sociale n'est ni un luxe ni une charge pour le gouvernement »** témoigne le représentant de la Corée du Sud à l'OIT et de poursuivre : **« au contraire, elle favorise la productivité et la cohésion sociale et elle sert de lubrifiant pour l'économie dans les périodes de crise ou de grand changement.** À l'ère de la mondialisation, cela est indispensable pour garantir un développement économique et social durable ». Peut-on rêver de plus beau plaidoyer ?

Fort de ces avancées fondamentales les Nations Unies ont voté en 2015 des Objectifs de Développement Durable traduisant l'engagement conjoint des pays à « mettre en œuvre des systèmes nationaux de Protection sociale pour tous, y compris des socles » pour réduire et prévenir la pauvreté (ODD 1.3). Cet engagement envers l'universalisme réaffirme l'accord mondial sur l'extension de la couverture sociale scellé par la recommandation (n°202) de l'OIT sur les socles de Protection sociale, adoptée par les gouvernements, les travailleurs et les employeurs de 185 pays en 2012.

Ce pari de l'OIT, mondial, universaliste et fraternel n'est-il pas pour autant utopique au regard de ce que nous apprend le dernier rapport sur la Protection sociale dans le monde 2017-2019 que l'OIT vient de publier. Les chiffres sont préoccupants voire alarmants !

Seuls 45% de la population bénéficient réellement d'au moins une prestation sociale, les 55% restants – 4 milliards de personnes – sont laissés sans protection. Pire ! 29% seulement de la population mondiale disposent d'un accès à une sécurité sociale globale certes en très légère hausse par rapport aux 27% comptabilisés pour la période 2014-15 alors que les autres 71%, soit 5,2 milliards de personnes ne sont pas, ou que très partiellement, protégées.

« L'absence de Protection sociale place ces personnes en situation de vulnérabilité vis-à-vis de la maladie, de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale tout au long de leur vie. Dénier ce droit humain à 4

milliards de personnes à l'échelle mondiale est un obstacle considérable au développement social et économique. Si de nombreux pays ont parcouru un long chemin pour renforcer leur système de Protection sociale, des efforts majeurs sont encore nécessaires pour garantir que ce droit à la Protection sociale devienne une réalité pour tous », selon Guy Ryder.

➤ Seuls 35% des enfants dans le monde jouissent d'un réel accès à la Protection sociale. Près des deux tiers des enfants du monde entier – 1,3 milliard d'enfants – ne sont pas couverts, la plupart d'entre eux vivant en Afrique et en Asie,

➤ En moyenne, seulement 1,1% du PIB est consacré aux prestations familiales pour les enfants âgés de 0 à 14 ans,

➤ Plusieurs pays ont réduit la Protection sociale des enfants du fait des politiques d'assainissement budgétaire,

➤ 41,1% des mères de nouveau-nés perçoivent une allocation maternité mais 83 millions de nouvelles mères n'étant pas couvertes,

➤ 21,8% des travailleurs au chômage sont couverts par des allocations chômage mais 152 millions de travailleurs sans emploi ne le sont toujours pas,

➤ Seuls 27,8% des personnes lourdement handicapées dans le monde touchent une prestation d'invalidité,

➤ 68% des personnes ayant dépassé l'âge de la retraite touchent

une pension de vieillesse,

➤ 6,9% du PIB en moyenne avec de fortes variations régionales sont consacrées aux retraites et autres prestations pour les personnes mais les niveaux de prestation sont souvent faibles et insuffisants pour sortir les personnes âgées de la pauvreté. Cette tendance est souvent alimentée par les mesures d'austérité,

➤ Dans les zones rurales 56% de la population n'ont pas accès à une couverture maladie alors que ce pourcentage tombe à 22% dans les zones urbaines,

➤ 10 millions de professionnels de santé supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à une couverture sanitaire universelle et garantir la sécurité humaine,

➤ Les soins de longue durée – dont ont surtout besoin les personnes âgées – excluent plus de 48% de la population mondiale, les femmes étant affectées de manière disproportionnée,

➤ 57 millions de travailleurs « volontaires » - principalement des femmes - non rémunérés assument l'essentiel de la couverture en soins de longue durée. La pénurie de travailleurs qualifiés dans le domaine des soins est estimée à 13,6 millions à l'échelle mondiale.

Chiffres éloquentes qui au-delà de la souffrance humaine qu'ils traduisent, démontrent d'une manière implacable qu'il ne peut y avoir d'essor économique sans développement de la Protection sociale...

Oui, **la Protection sociale est bien une idée d'avenir** et croire comme Denis Kessler que pour sortir de tous nos maux, il suffit **« aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ! »** est un leurre intellectuel, une hérésie économique, une contre vérité universelle ! ■

**Hervé Chapron**  
**1er Vice-Président du CRAPS**

<sup>1</sup> La Conférence Internationale du Travail approuve en 1941 les principes de la charte de l'Atlantique et promet l'engagement plein et entier de l'OIT pour les mettre en œuvre.

<sup>2</sup> Cf. Cartouche "Principes énoncés par la déclaration de Philadelphie (10 mai 1944) p.33

<sup>3</sup> 10 mai 1944

<sup>4</sup> Rapport : "Avenir du Travail". Contribution française. 16 février 2017.

<sup>5</sup> Alain Supiot. "L'esprit de Philadelphie : la justice sociale face au marché total." Paris, Seuil, 2010.

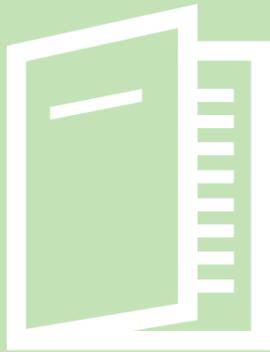
<sup>6</sup> Rapport : "Avenir du Travail". Contribution française. 16 février 2017.

<sup>7</sup> Hervé Chapron. "Tout va très bien madame la Marquise." Edition Docis. 2017.

<sup>8</sup> Carl Benedikt Frey, Michael A. Osborne (2013), The Future of Employment, Oxford Martin School.

.....  
Ce pari de l'OIT, mondial, universalité et fraternel n'est-il pas pour autant utopique au regard de ce que nous apprend le dernier rapport sur la Protection sociale dans le monde 2017-2019 que l'OIT vient de publier.

.....  
Seuls **45%** de la population bénéficient réellement d'au moins une prestation sociale, les **55%** restants - **4 milliards** de personnes - sont laissés sans protection.



Egypte, Haïti, Vietnam, Cambodge.

<sup>14</sup> DARES : Service ministériel, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) produit des statistiques et analyses utiles au ministère en charge du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et aux acteurs économiques et sociaux (partenaires sociaux, conseils régionaux, service public de l'emploi, presse économique et sociale, etc.).

<sup>15</sup> Directrice Générale Adjointe de l'Organisation Internationale du Travail.

<sup>9</sup> Rapport : "Avenir du Travail". Contribution française. 16 février 2017.

<sup>10</sup> Cf. Cartouche "Contribution française dans le cadre du centenaire du BIT. p.36

<sup>11</sup> Le terme "chaines d'approvisionnement mondiales" doit être entendu comme "l'organisation transfrontalière des activités nécessaires pour produire des biens ou fournir des services, depuis l'utilisation d'intrants jusqu'à la commercialisation en passant par différentes phases de conception, de fabrication et de livraison" Bureau International du Travail "Le travail décent dans les chaines d'approvisionnement mondiales" Rapport IV, CIT 2016.

<sup>12</sup> Membre du Groupe de la banque mondiale, IFC est la plus importante institution mondiale d'aide au développement dont les activités concernent exclusivement le secteur privé dans les pays en développement. Son objectif est de mettre fin à l'extrême pauvreté dans les pays en développement.

<sup>13</sup> Bangladesh, Nicaragua, Jordanie,

## PRINCIPES ÉNONCÉS DE LA DÉCLARATION DE PHILADELPHIE



**La Conférence affirme à nouveau les principes fondamentaux sur lesquels est fondée l'Organisation, à savoir notamment :**

- le travail n'est pas une marchandise ;
- la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu ;
- la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous ;
- la lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie au sein de chaque nation et par un effort international continu et concerté dans lequel les représentants des travailleurs et des employeurs, coopérant sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements, participent à de libres discussions et à des décisions de caractère démocratique en vue de promouvoir le bien commun.



**Convaincue que l'expérience a pleinement démontré le bien-fondé de la déclaration contenue dans la Constitution de l'Organisation internationale du travail, et d'après laquelle une paix durable ne peut être établie que sur la base de la justice sociale, la Conférence affirme que :**

- tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales ;
- la réalisation des conditions permettant d'aboutir à ce résultat doit constituer le but central de toute politique nationale et internationale ;
- tous les programmes d'action et mesures prises sur le plan national et international, notamment dans le domaine économique et financier, doivent être appréciés de ce point de vue et acceptés seulement dans la mesure où ils apparaissent de nature à favoriser, et non à entraver, l'accomplissement de cet objectif fondamental ;
- il incombe à l'Organisation internationale du travail d'examiner et de considérer à la lumière de cet objectif fondamental, dans le domaine international, tous les programmes d'action et mesures d'ordre économique et financier ;
- en s'acquittant des tâches qui lui sont confiées, l'Organisation internationale du travail, après avoir tenu compte de tous les facteurs économiques et financiers pertinents, a qualité pour inclure dans ses décisions et recommandations toutes dispositions qu'elle juge appropriées.



**La Conférence reconnaît l'obligation solennelle pour l'Organisation internationale du travail de seconder la mise en œuvre, parmi les différentes nations du monde, de programmes propres à réaliser :**

- la plénitude de l'emploi et l'élévation des niveaux de vie ;
- l'emploi des travailleurs à des occupations où ils aient la satisfaction de donner toute la mesure de leur habileté et de leurs connaissances et de contribuer le mieux au bien-être commun ;
- pour atteindre ce but, la mise en œuvre, moyennant garanties adéquates pour tous les intéressés, de possibilités de formation et de moyens propres à faciliter les transferts de travailleurs, y compris les migrations de main-d'œuvre et de colons ;
- la possibilité pour tous d'une participation équitable aux fruits du progrès en matière de salaires et de gains, de durée du travail et autres conditions de travail, et un salaire minimum vital pour tous ceux qui ont un emploi et ont besoin d'une telle protection ;
- la reconnaissance effective du droit de négociation collective et la coopération des employeurs et de la main-d'œuvre pour l'amélioration continue de l'organisation de la production, ainsi que la collaboration des travailleurs et des employeurs à l'élaboration et à l'application de la politique sociale et économique ;
- l'extension des mesures de sécurité sociale en vue d'assurer un revenu de base à tous ceux qui ont besoin d'une telle protection, ainsi que des soins médicaux complets ;
- une protection adéquate de la vie et de la santé des travailleurs dans toutes les occupations.



Convaincue qu'une utilisation plus complète et plus large des ressources productives du monde, nécessaire à l'accomplissement des objectifs énumérés dans la présente Déclaration, peut être assurée par une action efficace sur le plan international et national, et notamment par des mesures tendant à promouvoir l'expansion de la production et de la consommation, à éviter des fluctuations économiques graves, à réaliser l'avancement économique et social des régions dont la mise en valeur est peu avancée, à assurer une plus grande stabilité des prix mondiaux des matières premières et denrées, et à promouvoir un commerce international de volume élevé et constant, la Conférence promet l'entière collaboration de l'Organisation internationale du travail avec tous les organismes internationaux auxquels pourra être confiée une part de responsabilité dans cette grande tâche, ainsi que dans l'amélioration de la santé, de l'éducation et du bien-être de tous les peuples.



La Conférence affirme que les principes énoncés dans la présente Déclaration sont pleinement applicables à tous les peuples du monde, et que, si, dans les modalités de leur application, il doit être dûment tenu compte du degré de développement social et économique de chaque peuple, leur application progressive aux peuples qui sont encore dépendants, aussi bien qu'à ceux qui ont atteint le stade où ils se gouvernent eux-mêmes, intéresse l'ensemble du monde civilisé.

## CONTRIBUTION FRANÇAISE DANS LE CADRE DU CENTENAIRE DE L'OIT PROPOSITIONS POUR L'AVENIR DU TRAVAIL



### Renforcer la place de l'OIT dans le système multilatéral :

- Renforcer les compétences des partenaires sociaux et développer les synergies et des pratiques de travail avec d'autres parties prenantes (ONG, associations de consommateurs, entreprises multinationales, autres Organisations internationales...).
- Renforcer la cohérence d'ensemble, par exemple en s'appuyant sur l'initiative de 2011 de certains Etats, afin de développer des synergies plus importantes et une meilleure coordination avec les autres organisations internationales et agences onusiennes, notamment sur le terrain.
- Accroître la visibilité de l'OIT notamment par une valorisation de ses travaux de recherche afin que les études, de qualité, produites soient davantage relayées, plus visibles et mieux référencées.
- Devenir un acteur du suivi et de la mise en œuvre des ODD.



### Renforcer les capacités des acteurs du Travail, condition d'un renouveau du tripartisme et du dialogue social

- Engager une réflexion sur une meilleure prise en compte des problématiques spécifiques au sein des différents groupes (coopératives, travailleurs informels, etc.).
- Améliorer les compétences en renforçant l'action du centre de Turin.



### Prendre la mesure de la transformation du travail dans les normes internationales

- Développer de nouveaux leviers normatifs (Accords-cadres internationaux, RSE, etc.) pour mieux faire respecter les normes du travail décent.
- Jouer un rôle moteur dans l'encadrement des chaînes d'approvisionnement.
- Poursuivre la réflexion sur protection sociale numérisation et nouvelles formes d'emploi dans un environnement durable.
- Engager la réflexion sur les modalités de relations du travail et de production écoresponsables.



### Améliorer l'effectivité, la lisibilité et le contrôle des normes internationales du Travail

- Faire de l'OIT le dépositaire des accords-cadres internationaux.
- Activer l'article 37.2 de la constitution et mettre en place un organe chargé de trancher les différends d'interprétation.
- Optimiser le système des rapports d'application des conventions.
- Identifier les difficultés rencontrées par les Etats membres dans la ratification des conventions et leur apporter un appui à travers des missions de terrain.
- Développer l'appui apporté aux mandants pour s'approprier les outils du travail décent (gestion du fonds mondial de prévention des risques professionnels ; promouvoir des clauses de médiation par l'OIT dans les accords-cadres internationaux pour les conflits nés de leur application).
- Poursuivre l'amélioration de la lisibilité des normes grâce au mécanisme de révision des normes.
- S'attacher à développer des instruments normatifs communs à un secteur ou en= cohérence avec une seule thématique.



### Améliorer l'effectivité, la lisibilité et le contrôle des normes internationales du Travail

- Poursuivre le développement d'outils d'évaluation pour améliorer l'efficacité des projets et pour donner une meilleure lecture des résultats à l'ensemble des parties prenantes.
- Améliorer la coordination thématique et géographique entre les différents bailleurs des projets avec l'OIT.
- Réfléchir à un meilleur encadrement de la relation entre les acteurs privés et l'OIT en matière de financement.
- Mener une réflexion sur la pérennité des projets de coopération et le partage d'information sur leur évaluation et leurs résultats.
- Poursuivre le mouvement de décentralisation des moyens du siège de Genève vers le terrain.
- Améliorer la transparence quant aux sources de financements des projets.



### Mettre en œuvre les grands principes de la déclaration de PHILADELPHIE :

- Utiliser les célébrations pour lancer une feuille de route recensant les marges de progrès pour renouer avec l'esprit de Philadelphie.
- Utiliser les deux ans d'ici le centenaire pour aboutir à un consensus sur des propositions d'actions à engager dans une telle de feuille de route.
- Adopter lors du centenaire un Protocole d'application de la Déclaration de Philadelphie.



L'INTERVIEW

**VALÉRIE SCHMITT**

Directrice Adjointe du Département  
de la Protection sociale du Bureau  
International du Travail



“PLUS DE LA MOITIÉ DE LA  
POPULATION MONDIALE N'A  
AUCUNE PROTECTION SOCIALE !”

**La Protection sociale est une idée récente à l'échelle de l'Histoire. Certains la trouvent même une idée d'avenir, quand bien même remise en cause par d'autres car trop onéreuse. Pour le BIT, un socle minimum de Protection sociale à l'échelle de la planète est-il envisageable, souhaitable ou reste-t-il une utopie ?**

Actuellement, à l'échelle mondiale un socle de Protection sociale commun est inenvisageable car chaque pays n'a pas la même réalité économique et sociale. Cependant des garanties communes doivent être envisagées, notamment :

1. l'accès aux soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité ;
2. la sécurité élémentaire de revenu pour les enfants, accès à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et à tous les autres biens et services nécessaires ;
3. la sécurité élémentaire de revenu pour les personnes d'âge actif qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, notamment pour les cas de maladie, de chômage, de maternité ou d'invalidité ;
4. la sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées.

Selon chaque pays, les garanties de ce socle seront déployées à différentes échéances. Généralement, la garantie « retraite » est plébiscitée en première puisqu'elle est la plus facile à mettre en place, sous réserve d'avoir un système d'identification des personnes âgées (ce qui reste parfois difficile dans certains pays). La couverture maladie universelle est la seconde garantie appliquée en priorité. A contrario, l'Assurance chômage, reste la protection la moins présente dans les pays en développement. Aujourd'hui dans le monde, seulement 22% des personnes sans emploi ont accès à une couverture concernant ce risque, les autres malheureusement sont bien souvent victimes de la pauvreté, essayant de survivre via une activité exercée dans l'économie informelle.

**Pouvez-vous nous citer un exemple**

**d'action que vous mettez en œuvre ?**

La Thaïlande est un exemple particulièrement pertinent. Ce pays a réussi une transition rapide, d'un système d'assurance maladie initialement prévu pour le secteur formel, à une couverture d'assurance maladie universelle. Les programmes étaient historiquement en faveur des fonctionnaires et de l'économie formelle, excluant de fait, la majorité de la population thaïlandaise. Le gouvernement a alors mis en place un régime universel nommé 30 Bath Scheme, chaque Thaïlandais a ainsi pu s'inscrire à ce programme en payant 30 Bath (environ 1 euro). Cette couverture permet ainsi à la quasi-totalité des Thaïlandais d'être couvert par ce programme subventionné par l'État, avant celle-ci seul 24% d'entre eux bénéficiaient de cette couverture. Ce régime universel a créé une forte demande de soins de la population thaïlandaise, puisque dans un laps de temps assez court, ces derniers avaient acquis la possibilité de se soigner. Dès lors un investissement massif pour étendre l'offre de soins a été nécessaire.

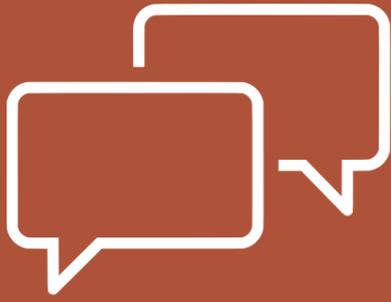
**Pouvez-vous à échéance d'une génération nous dire quels progrès en termes de Protection sociale seront obtenus ?**

La décision politique prise couplée à la capacité de l'État de financer, les progrès en matière de Protection sociale peuvent être assez rapides, à titre d'exemple la Chine (1,386 milliard d'habitants) a réussi à développer un système d'assurance maladie et de pensions universelles. Pour un pays de cette taille, cette réussite est tout simplement exceptionnelle ! Pour pouvoir ambitionner cette réussite, il faut qu'il y ait véritablement cette volonté politique de transformation du paysage social et que celle-ci soit prioritaire notamment dans le budget de l'état. À l'échelle de la planète, nous constatons via la publication du rapport mondial (rapport mondial de la Protection sociale 2017-2019) un léger progrès dans le cadre de la généralisation d'une couverture de Protection sociale. En effet, en 2014, 73% de la population mondiale ne disposait pas d'une Protection sociale adéquate ; en 2017, cet indicateur nous permet d'identifier une progression de

2% (71% de personnes non couvertes). Néanmoins 55% d'entre elles n'ont accès - encore aujourd'hui - à aucune protection.

**2019, c'est l'année du centenaire de l'OIT, quelles sont les actions qui valoriseront celui-ci ?**

En effet, l'année prochaine nous célébrerons le centenaire de l'OIT et nous lancerons à cette occasion une grande campagne de communication, qui retracera les grands événements des cent dernières années. Ce sera également l'occasion de faire un état des lieux de la Protection sociale dans le monde et notamment de rappeler que le BIT trouve qu'il est inacceptable que 55% de la population mondiale n'ait accès à aucune protection contre les risques de la vie. Nous travaillerons également sur l'avenir de la Protection sociale, notamment sur les nouvelles formes de travail et in fine sur l'adaptation de la Sécurité sociale à celle-ci afin que ces populations restent protégées. À cette occasion, nous invitons tout le monde à participer à ce centenaire via un site internet dédié. En France, un partenariat étroit avec l'EN3S (Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale) permettra l'organisation d'un colloque avec de grandes entreprises à Paris. Enfin, nous organisons le 24 octobre 2018, notre réunion annuelle sur la Protection sociale à Genève, celle-ci réunira l'ensemble de nos partenaires, dont le CRAPS. Une séance spéciale est notamment prévue afin que chaque partenaire puisse exprimer les différentes actions dans lesquelles ils seront impliqués. ■



## PAROLE D'EXPERT

### THIERRY GODEAU

Président de la Conférence Nationale des  
Présidents de Commissions Médicales  
d'Établissements (CME) de Centres Hospitaliers

# MA SANTÉ 2022 : UN DIAGNOSTIC ET UNE AMBITION PARTAGÉS MAIS LA PHASE DE TRANSITION EST À TRÈS HAUT RISQUE

**Le plan « Ma santé 2022 » a été globalement bien accueilli par les acteurs de la santé car ils en partagent pour l'essentiel son diagnostic et son ambition.**

**La cible est cohérente tant en termes de coopération nécessaire entre professionnels, que d'incitation à la qualité et à la pertinence des soins. L'implication du patient est enfin prise en compte pour permettre d'agir en concertation avec lui et le placer au centre du système de santé. L'indispensable révolution numérique en santé annoncée est un levier majeur du changement pour peu que les moyens dévolus soient à la hauteur de cette ambition.**

Le décloisonnement ville-hôpital est un enjeu essentiel du succès. Pouvoir créer un lien fort entre les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et les établissements de santé des Groupements hospitaliers de territoire (GHT) sera un des leviers majeurs de décloisonnement. La volonté et la capacité des professionnels de santé de tout statut à s'organiser en leur sein détermineront la réussite de ce changement. Les communautés médicales des Centres Hospitaliers devront y prendre toute leur place et probablement être aussi source d'initiative et de dynamisme. Les enjeux de cette coopération sont majeurs et peuvent concrètement déboucher sur une réelle prise en charge collective et partagée de la responsabilité populationnelle de chaque territoire. Tout le monde doit en sortir gagnant. En premier lieu bien sûr les patients par une meilleure prise en charge globale, mais aussi les professionnels par une amélioration de la qualité du travail et de la satisfaction du service rendu. Enfin, le système de santé lui-même par une meilleure efficacité permettant des économies pouvant être redistribuées pour de nouveaux projets. La réinjection dans le système d'une partie significative des économies est un enjeu majeur de la durabilité de l'engagement et de la motivation des acteurs.

**Globalement, tout ce qui pourra rapprocher les acteurs ne peut être que bénéfique à la prise en charge des patients. Les exercices mixtes ville-hôpital sont probablement de très bons leviers.** À cet égard, il sera intéressant

d'évaluer l'effectivité de la mise en œuvre des futurs hôpitaux de proximité.

**Si une meilleure coordination des professionnels de santé entre eux et avec les patients est incontournable, l'absence d'annonce sur la transformation et la coordination de l'Etat est toutefois regrettable. Rien, ni sur la réorganisation, ni sur les missions des organismes de tutelle en santé (CNAM, ARS, ministère...). Le système de santé souffre d'injonctions paradoxales et d'incohérences assez fréquentes des politiques développées par ces organismes. Ces éléments jouent un rôle dans la perte de sens vécue par les professionnels générant leur désengagement et leur absence d'initiative pourtant essentielle aux projets de santé. Ne pas le prendre en compte expose au risque de maintenir de nombreux dysfonctionnements. Or plus que jamais, il est indispensable que les professionnels, notamment médicaux, portent les projets. Comment imaginer associer les patients avec pertinence dans la construction des parcours autour de professionnels ni coordonnés et ni impliqués. Le préalable réside bien dans la confiance que l'on va témoigner aux professionnels pour porter les projets et les laisser être source d'initiatives. A l'opposé cette confiance engage les professionnels dans l'obligation de réussite !**

La cible est partagée et peut être considérée comme assez séduisante même si la transformation globale envisagée reste finalement mesurée. Toutefois, ce plan ne sera efficace au mieux que dans plusieurs années, ne serait ce qu'en raison de la démographie médicale.

**Qu'est-il prévu toutefois en attendant le succès possible concernant le malaise hospitalier actuel ? Visiblement rien... Or cette phase intermédiaire est probablement la période à plus haut risque.** Des déserts médicaux qui s'aggravent et des déserts hospitaliers qui se constituent. Des déficits hospitaliers généralisés et qui se creusent. Une attractivité médicale hospitalière en jachère, rejointe maintenant par des difficultés de fidélisation. Que deviendra demain le système de santé avec des hôpitaux en rupture de trésorerie et sans médecin ? Et pour tous les professionnels qui resteraient en découleraient une qualité de vie

au travail désastreuse et des risques psychosociaux majeurs. Les marges de manœuvres financières restantes, à modalités de financement inchangées, ne sont plus guère dans les établissements mais probablement dans les potentielles réorganisations territoriales. **Les responsables politiques doivent dès maintenant définir de manière formelle leur vision de la place de l'hôpital public, du maillage territorial, de la gradation des soins et en assumer les conséquences, soit en termes d'adaptations budgétaires soit en termes de recomposition de l'offre de soins.** La stratégie de la gradation des soins doit être aussi une responsabilité politique assumée.

**Les responsables politiques doivent agir sans attendre mais aussi élaborer des mesures transitoires d'urgence. Demain il risque d'être trop tard. Que deviendrait le plan « ma santé 2022 » si l'hôpital s'écroule entre temps ? ■**



## LE PORTRAIT

**DR JEAN-PAUL ORTIZ**

Président de la Confédération des Syndicats de Médecins Libéraux (CSMF)

# JEAN-PAUL ORTIZ, PREMIER DE CORDÉE !

« **je suis Français !** » A peine l'entretien entamé, Jean-Paul Ortiz nous assène cette affirmation pour le moins surprenante, tant nous n'avions jamais entrevu une autre éventualité... « **Et je suis au plus profond de mon être, républicain. Oui pour moi Français et républicain ne peuvent être que complémentaires. Je revendique haut et fort à la fois ma nationalité et mon amour de la République française à qui je dois tant...** »

Le décor est planté ! Sans détour, avec autant de conviction que de détermination. Certes la Catalogne est là, bien présente et ne saurait être ni oubliée ni reniée - Miro et Picasso ont façonné son imaginaire, le street art son authenticité - puisque Jean-Paul Ortiz est issu de l'immigration espagnole. Par sa mère, arrivée à l'âge de 13 ans en terre bordelaise accompagnée de ses parents lors de la douloureuse guerre civile espagnole, par son père fuyant l'effroyable situation économique espagnole due à la dictature franquiste...

Et en même temps pur produit de l'école publique française, celle pour qui l'ascenseur social n'est pas un vain mot, celle pour qui la méritocratie est érigée en dogme, celle pour qui talent et effort transcendent classe

sociale et origine de toute nature.

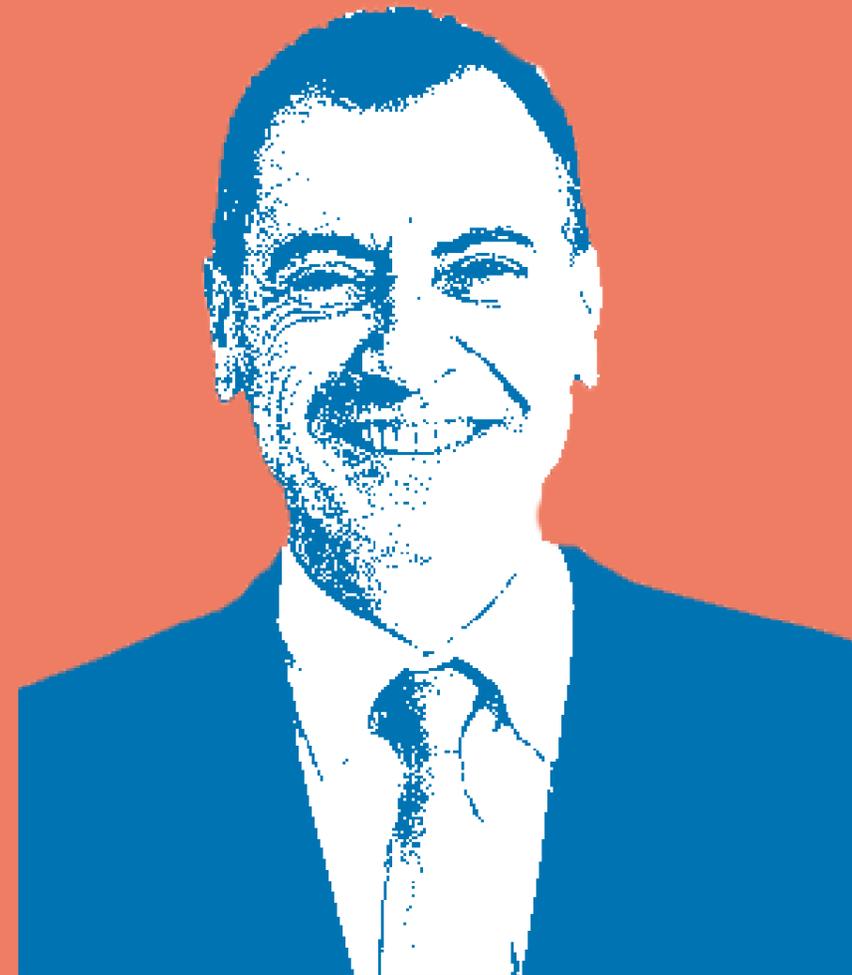
**Dès lors ce qui fait vibrer notre homme devient évidence : une irrépressible nécessité de payer ce qu'il considère être son dû par un engagement sans faille au profit de tous, sans aucune exclusion, à travers les thématiques sociales, plus généralement celles de la défense des valeurs de la République.** L'égalité bien sur qui se décline dans le cas présent par le combat pour une égalité d'accès, qu'elle soit à l'Université ou aux soins. Egalité d'accès par l'égalité des chances. Le petit fils de tailleur, le fils de tailleur qu'il est, n'oublie pas les années de labeur de ses parents, leur transmission du travail bien fait quel qu'en soit la rémunération, leur encouragement pour ne pas dire l'obsession de la réussite par le succès scolaire - « va travailler, va étudier mon petit... » leitmotiv de sa jeunesse ! - l'acharnement dont ils ont fait preuve pour s'intégrer à une République, d'abord par l'acquisition de la nationalité reçue comme un honneur, qui leur garantissait en contrepartie la perspective de jours meilleurs pour eux mais surtout dans ses années de prospérité économique, de Trente glorieuses à leurs enfants.

Et le combattant, fort de ses années de jeunesse, de s'animer. L'ascenseur social

est en panne. Le renouvellement des élites est devenu un leurre. La porosité des classes sociales n'est plus qu'un souvenir... L'asphyxie de notre société est inévitable... Que serais-je devenu dans ces conditions ? « C'est par les études que tu t'en sortiras ! », est-ce encore vrai ? « **Oui, je crois en cette République généreuse, offrant à tous des perspectives illimitées.** Oui, mon émotion est toujours intacte au souvenir de ma soutenance de thèse dans le prestigieux grand amphithéâtre de la Faculté de médecine de Montpellier en présence de mes parents tant pour ce qu'elle représente comme réussite d'intégration d'une famille d'immigrés, que comme volonté pour mes parents de toujours croire après de trop d'années de difficultés en la force de la vie et de modèle d'ascenseur social par l'école ! ».

L'émotion submerge alors notre interlocuteur... Après quelques instants de silence, Jean-Paul Ortiz repart à la charge. « **Chez moi on vivait de peu mais ce peu on le partageait. Ma mère m'a appris à donner, à partager... L'action n'a de sens que si elle est collective !** ». **Parole de rugbyman !**

On comprendra dès lors que l'engagement, que le combat pour défendre les autres est une seconde nature chez Jean-Paul



Ortiz. Au lycée d'abord, à la faculté de médecine ensuite... L'inégalité et son corollaire l'injustice lui sont viscéralement insupportables. **L'enseignement de la médecine : une catastrophe ! Comment peut-on fonder un système qui exclut sur des critères aussi arbitraires ?** Au lieu d'accompagner l'étudiant, de le tirer vers le haut, on a instauré un système faussement élitiste fondé sur une sélection aveugle aux effets collatéraux aussi dramatiques qu'absurdes. Regardons ce que font nos voisins, l'Espagne où l'étudiant est dès le premier jour mis en confiance ! Tant par nature que par réflexion je ne peux accepter pareil gâchis !

Devenir médecin, Jean-Paul Ortiz l'a décidé très tôt malgré l'avis de ses professeurs qui le voyaient tout naturellement ingénieur. **Être médecin, c'est pour lui, placer l'autre au cœur de ses préoccupations, c'est se mettre au service de celui**

**qui souffre, tant par l'écoute, par l'empathie que par l'accompagnement scientifique.** Rien d'étonnant pour qui connaît ses origines ! Rien d'étonnant alors dans ces conditions de caresser le rêve de médecin généraliste, en milieu rural si possible, qui plus est en montagne !!!

Etudiant à Bordeaux puis à Montpellier, il reconnaît bien volontiers que les cours ne le passionnaient guère. Les photocopiés ont fort heureusement suppléé ces heures rébarbatives ! L'hôpital par contre le passionnait. à la surprise de tout le personnel soignant, il passait la plupart de son temps - samedi, dimanche compris - à se faire expliquer les actes quotidiens dispensés : injections, ...

Et puis, de ses propres dires, Jean-Paul Ortiz a mal tourné ! Il est devenu par le hasard des circonstances, en l'occurrence un stage d'internat, néphrologue. Et de

se justifier ! « Ce qui m'a plu dans la néphrologie, c'est ce côté technique très performant, complexe, intellectuellement très satisfaisant qui n'occulte en rien le suivi, l'accompagnement au long cours du patient. En effet, un insuffisant rénal, non seulement doit être suivi sa vie durant mais sa descendance bien souvent aussi ! à aucun moment le lien humain n'est distendu par la dimension technique ». **Médecine de performance et d'innovation, médecine d'humanisme et d'empathie... Dis-moi quel métier tu exerces, je te dirai qui tu es !**

Après quatre années d'hôpital public au cours desquelles Jean-Paul Ortiz se heurte à la bureaucratie et plus généralement à l'administration hospitalière, l'Homme d'action qu'il est, s'échappe de cet univers pour créer la néphrologie libérale dans le département des Pyrénées-Orientales. Alors, se succéderont toute une série d'initiatives au profit du patient : centre de dialyse puis service d'hospitalisation de néphrologie, puis dialyse hors centre avec de l'auto dialyse, le tout en libéral ! Travail avec le CHU pour les transplantations mais aussi maillage territorial à travers quatre unités d'auto dialyse périphériques, dialyse à domicile... Pas étonnant que le centre de Jean-Paul Ortiz soit reconnu validant pour accueillir des internes en néphrologie. Pas étonnant, par ailleurs, qu'il ait créé un secteur d'éducation thérapeutique dans une clinique privée ! Nul doute, du montagnard il en a la détermination, la soif des sommets, le dépassement de soi !

**L'engagement syndical pour Jean-Paul Ortiz ne s'explique pas, il va de soi. Par nature, par tempérament, par éducation...**

Déjà au lycée... Puis étudiant : doyen de l'internat, Président national des internes. Une fois installé, de simple adhérent au syndicat des néphrologues, le voilà propulsé Président national des néphrologues ! Force de conviction, foi en l'action collective, attachement viscéral aux valeurs sous-tendu par un syndicalisme authentique... Une façon d'être ! Bien plus : une exigence de soi au service des autres.

Montagnard, chasseur à l'isard, cette chasse dont la patience est l'essence même - trouver le gibier est déjà un exploit ! -, la



détermination, l'intégration du temps sont une colonne vertébrale chez notre interlocuteur. Battu en 2010 à la présidence de l'UMESPE, bien que secrétaire général en fonction, après un moment de doute bien légitime - toute raison de croire n'est-elle pas une raison de douter ? - il est élu en 2014 avec 75 % des voix - excusez du peu ! - à la présidence de la CSMF.

**Alors comme tout homme d'action, la seule question qui vaille vient immédiatement à l'esprit de Jean-Paul Ortiz. Des mandats oui, mais pour qu'en faire ? Plus de choses que ne pourrait en faire un seul homme...**

D'abord redéfinir le rôle du médecin. Dans une société en pleine mutation, le médecin de famille, celui décrit par les Balzac et autres Flaubert dont le profil s'est maintenu jusqu'à récemment, que chacun a connu ou connaît encore, va très vite et définitivement disparaître. La société des trente-cinq heures aura eu sa peau. A chaque clocher, son médecin fait désormais partie du passé. Le temps de travail du médecin ne sera plus de 70 heures hebdomadaires, il n'est déjà plus que de 56 heures et diminuera progressivement. Le jeune médecin, homme ou femme, hésite à s'installer en libéral, souhaitant équilibrer sa vie professionnelle et sa vie personnelle. Va donc apparaître un nouveau type de médecin, un nomade, déconnecté de son lieu de résidence, au statut mixte, travaillant en équipe, un peu à l'hôpital, un peu en ville qui régulera son temps de travail au gré de sa vie personnelle, avec l'arrivée ou le départ d'enfants par exemple... Est-ce un progrès, est-ce bien ou une régression? Les médecins seront plus polyvalents, plus ouverts, plus ancrés dans une vision transversale de la vie...

Alors, le syndicaliste reprend le pas sur

le conjoncturiste ! Pour mettre en garde sa propre profession. **C'est au médecin de réfléchir aux nouvelles formes d'organisation de la profession et de déplorer dans la foulée que sous couvert d'une surcharge de travail, la réflexion ne soit pas assez partagée.** Le danger est là : à défaut de propositions issues de la profession, les politiques décideront et il est fort à parier que le médecin et le patient ne soient les perdants de l'opération ! De toute évidence, chaque élu n'aura pas sa maison de santé, c'est pourquoi il convient d'appréhender d'une façon globale, transversale cette question qui va remodeler le paysage dans les vingt prochaines années !

Ensuite, le paiement à l'acte, pilier du statut de la médecine libérale. Certes s'il génère trop souvent la course à sa multiplicité, il est néanmoins sui generis porteur d'efficacité. Il faut donc trouver là encore le bon équilibre avec le paiement forfaitisé qui s'est sensiblement développé ces dernières années. Sans avoir une position arrêtée en termes de chiffrage, de niveau d'équilibre, une chose est certaine, le paiement à l'acte doit constituer la part la plus importante du chiffre d'affaires du médecin sans quoi, la qualité et l'accès aux soins en pâtiront.

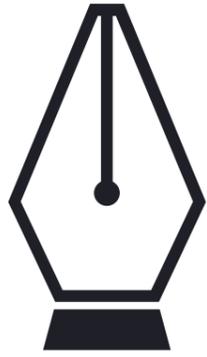
La direction est tracée, l'objectif est clair, l'action comme toujours indispensable ! Gageons que Jean-Paul Ortiz devra encore attendre très longtemps pour reprendre ses lectures nocturnes des classiques, alors enfant, une lampe de poche à la main, désobéissant à sa mère chérie lui intimant l'ordre de dormir ! ■



LA TRIBUNE

**LIÊM HOANG-NGOC**  
Maître de conférences à l'Université de Paris 1  
Ancien Député Européen

# 1968-2018 : D'UN MODÈLE SOCIAL À L'AUTRE ?



**Les accords de Grenelle marquent la fin de la grève générale de mai 1968. Ce protocole d'accord non signé fut rédigé entre les 25 et 27 mai en présence du gouvernement dirigé par Georges Pompidou et les représentants des cinq centrales syndicales représentatives de l'époque. Il incluait une hausse du salaire minimum de 35 %, une hausse générale des salaires de 10% (7% en juin, 3% en octobre), des dispositions incitant à réduire la durée effective du travail à 40 heures et fixant la durée maximale à 48 heures, le paiement partiel des journées de grève, la création de la section syndicale d'entreprise, la baisse du ticket modérateur de 30% à 25%, la revalorisation des allocations familiales et du minimum vieillesse.**

**CE CONFLIT SOCIAL EST LE POINT**

### **CULMINANT D'UN RAPPORT DE FORCE DEVENU FAVORABLE AU SALARIAT DEPUIS L'ÉDIFICATION DU COMPROMIS SOCIAL DE 1945.**

Celui-ci avait mûri au sein du Conseil National de la Résistance (CNR), puis fût mis en œuvre à la Libération sous l'impulsion de la fraction de la bourgeoisie engagée aux côtés du général De Gaulle, du Parti communiste et les syndicats. Il accoucha de la variante hexagonale du Fordisme, le Capitalisme Monopoliste d'Etat et des nombreux « îlots de socialisme » formant le modèle social français : les conventions collectives, la sécurité sociale gérée par les syndicats, la planification indicative, le contrôle par l'État des entreprises stratégiques, la nationalisation du système bancaire, les services publics.

**Outre les revendications salariales, se trouvaient au cœur de la contestation sociale de 1968 la remise en cause des conditions de travail et la montée de questionnements sur le sens de l'engagement des salariés dans l'entreprise.** L'un des piliers du compromis fordiste, le taylorisme, était sur la sellette. Au cœur de ce compromis, les travailleurs acceptaient jusqu'alors que l'organisation du travail et de la production resta sous prérogative patronale. Ceci était facilité, dans le cas français, par le fait que la puissance publique, dépositaire de l'intérêt général, soit dépositaire de cette prérogative dans les grandes entreprises

stratégiques. En contrepartie, les syndicats obtenaient des concessions sur le contrôle de la Protection sociale obligatoire et dans la négociation salariale. Or la mise en cause du taylorisme en tant que tel posait directement la question du pouvoir économique dans l'entreprise, nœud de la lutte des classes et, par voie de conséquence, rendait possible une politisation du conflit, voire d'une mise en cause du régime de droits de propriété. C'est pourquoi l'autogestion et du socialisme furent les thèmes prégnants de mai 68 et que la jonction avec un monde étudiant, alors imprégné de Marxisme, se fit si naturellement.

Pour les salariés, Mai 68 symbolisait la volonté de dépasser le modèle fordiste, voire de le rejeter pour ses dérives productivistes. Dans le fond de l'air qui s'installa, il était devenu possible de « changer la vie ». Ce que consacra en 1981 le programme du candidat François Mitterrand à la présidence de la République, dont les volets économique et social s'inscrivirent néanmoins en continuité avec ceux du programme du CNR.

### **MAI 68 N'EN MARQUA PAS MOINS LE COMMENCEMENT DE LA FIN DES TRENTE GLORIEUSES.**

Forts d'un rapport de force leur ayant permis d'obtenir de fortes hausses des salaires, les syndicats obtinrent tout au long de la décennie 1970 des augmentations importantes. Lorsqu'intervint le choc pétrolier, induisant une

explosion de l'inflation importée, ils obtinrent non seulement l'indexation des salaires sur les prix, mais aussi des augmentations supérieures aux gains de productivité. Alors qu'elle s'était stabilisée au cours des Trente Glorieuses autour de la norme 70-30 (70% pour les salaires, 30% pour les profits), la répartition brute de la valeur ajoutée se déplaça en défaveur des profits. Les entreprises réagirent en augmentant les prix pour préserver leurs marges, en vain.

L'accumulation du capital ralentit fortement (65% des profits nets étant, à l'époque, consacrés à l'investissement). La stagflation s'installa : l'inflation par les coûts, amplifiée par le choc pétrolier, galopa, le chômage de masse fit son apparition. La politique économique menée en 1982 fut toutefois loin d'être la catastrophe souvent racontée. Hormis le déséquilibre extérieur lié à un environnement international récessif et à la facture pétrolière, la consommation, l'investissement et l'emploi étaient dynamiques. La poursuite de cette politique nécessitait une sortie du Système Monétaire Européen. Elle fut abandonnée lors du tournant de la rigueur de 1983, en raison du choix d'arrimer le franc au mark.

**De cette époque, se propagea l'idée selon laquelle l'économie française souffrirait d'une crise de l'offre que des « réformes structurelles » du modèle hérité de la Libération permettraient de surmonter.** Les politiques de l'offre se déployèrent donc progressivement. La déréglementation financière et les privatisations ont, depuis, reconfiguré la géographie du capital des entreprises cotées, les politiques d'abaissement du coût du travail se sont généralisées, la fiscalité est devenue moins progressive. Les réformes du modèle social ont veillé à maîtriser le périmètre de la Protection sociale obligatoire pour éviter d'alourdir les cotisations sociales, remplacée par la CSG pour le financement des dépenses à caractère universel. La part des profits dans la valeur ajoutée se redressa rapidement, de plus de sept points entre 1983 et 1998 pour se stabiliser à un niveau élevé. Malgré la crise de 2008, le

taux de marge atteint désormais quasiment son pic historique (32%). Et pourtant, l'économie souffre toujours d'une panne d'investissements. Il faut dire que désormais, 85% des profits nets sont consacrés au versement de dividendes alors qu'ils étaient aux deux tiers orientés vers l'investissement trente ans auparavant.

En 2018, la loi de finance a allégé la fiscalité sur les revenus du capital et supprimé toute taxation de la détention valeurs mobilières. Le CICE sera pérennisé sous forme de baisse de cotisations sociales. Ces mesures vont amplifier la tendance décrite, tandis que les ordonnances sur le code du travail, inversant la hiérarchie des normes, vont affaiblir le pouvoir de négociation des salariés. Parmi les projets rendus publics, la réforme des retraites, substituant au régime actuel un régime par point, complété d'un régime par capitalisation, aura raison d'un des piliers du modèle social de 1945. Enfin, après l'extinction progressive du statut des personnels des entreprises publiques ouvertes à la concurrence, une évolution du statut de la fonction publique est d'ores et déjà évoquée dans le rapport CAP 22.

**A ces nombreux égards, en attendant l'émergence d'un nouveau modèle social, 2018 ressemble à un mai 68 à l'envers. ■**





# TU NE TUERAS POINT !

**Q**uand bien même la France se déchristianise lentement depuis plus d'un siècle, que le sentiment religieux régresse, que la sociologie médiévale qui reconnaissait comme catégorie ceux qui prient est très très loin derrière nous, le décalogue reste en ce début du XXI<sup>ème</sup> siècle constitutif d'une conscience collective voire de notre civilisation !

Sa traduction civile en termes de médecine : « Je ne remettrai à personne du poison si on m'en demande, ni prendrai l'initiative d'une pareille suggestion » est l'essence même du serment d'Hippocrate.

## RELIGION, DÉONTOLOGIE...

Écartons le Graal, la recherche de l'immortalité, doux fantasme, plus féconde en littérature que créatrice d'une quelconque réalité dans ce bas monde !

Condamné ! Chaque vie d'Homme s'inscrit dans un temps plus ou moins long ! Au-delà de poser à travers ce biais la question philosophique fondamentale de la liberté de l'Homme... force est de constater qu'avec les progrès colossaux de la médecine au XX<sup>ème</sup> siècle, avec l'intelligence artificielle naissante en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle, avec la prévention érigée en premiers remparts et malgré les soins palliatifs, abrèger les souffrances, mettre fin à ce qui est considéré comme indigne au regard de notre conception de la vie en relation avec le concept de progrès, est devenu aux fils des ans un sujet de société incontournable... pour autant très personnel ! Désormais chaque candidat à l'élection présidentielle doit se prononcer sur l'éventuelle légalisation d'une mort assistée !

## ÉGALITÉ DES CHANCES, ÉGALITÉ DE

## TRAITEMENT...

Mais sommes-nous égaux devant la mort ? Non bien sûr ! Prisonnier d'un corps endommagé, esclave d'une maladie neurologique, qui n'a jamais pensé au soir de sa vie aux modalités pour en finir, refusant ainsi d'être un spectateur du piètre tableau qu'offre alors sa propre mort !

Aristote dans son Ethique à Nicomaque, dissèque le libre arbitre comme la mise en pratique d'une séquence comportant trois étapes : la délibération, le choix, l'action ; certes ! mais ces étapes sont-elles pertinentes lorsque l'individu n'est plus en mesure de délibérer, de choisir ou d'agir, lorsque précisément son libre arbitre est annihilé par la maladie. Le tiers porte alors la responsabilité du choix irréversible...

**Mais alors selon quel dogme devrions-nous laisser assumer autrui de provoquer l'inévitable fin qui ne fait qu'attendre patiemment les derniers éclats de cette lueur si souvent vaine que l'on nomme Espoir ?**

## CE QUI DIVISE L'OPINION PUBLIQUE...

En d'autres termes doit-on, in fine, donner la mort par respect voir, ce qui est encore plus douloureux, par amour ? Ce qui revient à ne plus entendre cette terrible phrase lors d'un décès : « c'est un soulagement pour lui » !

Plusieurs épisodes, tous plus tragiques les uns des autres, ont été mis en exergue par les médias. Vincent Humbert fut précurseur d'une cause qu'il a - malgré lui - dignement menée avec sa mère Marie Humbert. Ce fait divers a fait naître une véritable prise de conscience auprès de l'opinion publique et du monde politique, notamment lorsque, paralysé suite à un accident de la route, mais pouvant communiquer avec sa mère à l'aide de son pouce, il demandait au Président de la République, Jacques Chirac, le droit « de mourir pour lui-même mais surtout

pour sa mère » ; ce à quoi Jacques Chirac, ès qualité, garant des Institutions, du respect de la Loi et de l'incité du tissu social lui répondit « je ne peux vous apporter ce que vous attendez ».

La fin du combat contre son propre corps fut finalement décidée, provoquée courageusement par sa mère, à travers l'injection d'une dose mortelle et par le docteur Chaussoy le « débrancha des machines » le retenant à la vie.

À l'instar de Vincent Humbert, Vincent Lambert, tétraplégique en conscience minimale depuis sept ans ne peut, lui, même plus suivre la controverse dont il fait l'objet dans l'opinion publique. Pire, au sein même de sa propre famille : sa femme suppliant qu'il soit « débranché » arguant de son souhait anticipé, ses parents exigeant que son souffle soit maintenu artificiellement.

Autre cas, celui de Chantal Sébire, atteinte d'une tumeur incurable, lorsqu'elle demanda à la Justice d'autoriser ses médecins de lui donner la mort en lui procurant la dose létale libératrice ; assimilée à un suicide assisté, sa demande fut déboutée, ce qui ne l'empêcha pas, de se suicider deux jours plus tard à l'aide de barbituriques.

Encore plus saisissante et controversée par la dimension du choix à opérer, est l'histoire d'une enfant de 14 ans, mineure par définition, Inès Biddarri, souffrant d'une maladie auto-immune, placée sous ventilation mécanique, considérée par les médecins dans un état de mort cérébrale alors que l'espoir des parents demeurait intact. Inès est décédée le 21 juin dernier, suite à l'arrêt de ses soins décidé par ses médecins.

**Ainsi, que le choix appartienne à la médecine à travers son diagnostic ou à la famille encline tout naturellement à la compassion, abrèger la vie**



**pose en tout état de cause un vrai dilemme déontologique.** La fragilité de certains principes éthiques dans les situations extrêmes de l'existence humaine est certaine et une place non négligeable doit être faite aux émotions. **Mais le Droit ne doit-il pas venir encadrer l'affect pour qu'il soit éclairé, pour établir l'attitude à adopter face à la souffrance d'un mourant, pour fixer ce qu'il est raisonnable de faire et ainsi, être le guide du choix ?**

**Le dogme public est tel aujourd'hui qu'il enferme autrui face à sa conscience en ne lui permettant pas, légalement, de pouvoir répondre à la condition provoquée par l'impuissance de vivre dignement d'un malade !**

Pourtant, le droit dispose de différentes possibilités pour « accorder » la mort en désespoir de cause par des moyens scientifiques. Le suicide assisté permet à une personne consciente de demander à un médecin les moyens médicaux de mourir ; l'euthanasie active enjoint l'intervention d'un tiers pour administrer une dose létale au malade. Ces deux méthodes exigent de facto l'action d'un tiers pour mourir. A l'inverse, l'euthanasie passive consiste à refuser ou mettre fin aux traitements. **En cela, elle n'est pas un acte de mort en tant que tel, elle permet seulement de « laisser mourir ».**

La sacralisation de la vie traditionnellement issue

du dogme religieux, le serment d'Hippocrate, la condamnation pénale de l'homicide involontaire sont des normes justifiant que la loi française enferme « le droit de mourir » à l'euthanasie passive. Instituées par la loi Léonetti - réponse à l'affaire Vincent Humbert -, **ces dispositions ont surtout pour but de soulager la douleur et de prohiber l'acharnement thérapeutique.** Mais lorsque le patient est séquestré par son corps, voire par son esprit, lorsqu'il en va d'un cas d'absence d'état de conscience, la famille ou les médecins se retrouvent finalement mandataires du choix non pas de donner la mort mais de « laisser mourir » par nécessité. Le choix est tout aussi ardu et ne fait qu'allonger la souffrance ! Et à l'instar des deux autres méthodes, il mène l'espoir à perdurer !

#### **DROIT ET SOCIÉTÉ...**

Pourtant, l'acte de donner la mort, acte pénal qualifié d'« homicide » est rarement condamné comme tel par le pouvoir judiciaire lorsque les circonstances ont été à la fois murement réfléchies et exceptionnelles. Ainsi, Jean Mercier a aidé sa femme, dépressive chronique, à mourir et fut mis en examen pour « non-assistance à personne en danger » puis relaxé en appel. Concernant l'acte d'euthanasie active dans l'affaire Vincent Humbert, Marie Humbert et le docteur Chaussoy, accusés d'empoisonnement, ont été acquittés en 2014. **Si le regard de la société évolue, le droit doit en prendre acte. Tout combat légitime trouve son aboutissement par la modification du droit... IGV, Mariage pour tous... La société a toujours précédé le droit.**

De facto, le débat concernant l'euthanasie active n'est pas clos d'autant plus que cette pratique est autorisée dans certains pays. À l'échelle même de l'Europe la pratique de donner la mort par nécessité et non pas seulement de « laisser mourir » a pu être instaurée sans que la société s'en trouve déstabilisée. Ainsi, le Benelux a

légalisé l'euthanasie active sous condition qu'elle soit la seule issue pour le malade. Long chemin semé d'embûches pour aboutir à la liberté de choix ! Ces pays ont pris conscience des conditions inhumaines de certaines fins de vie, de la dimension indigne du malade, de l'intensité d'une souffrance inhumaine. Si science sans conscience n'est que ruine de l'âme, qu'est-ce que l'humanité sans compassion, sans lucidité, sans responsabilité ?

**Le simple bon sens, à un moment où l'Europe est remise en cause au sein même de ses propres valeurs, serait d'adapter à nos principes culturels fondamentaux, le droit par une plateforme européenne commune uniformisant la réponse à ce problème. Éviter ainsi que l'ultime voyage soit précédé par une halte hors de nos frontières...** Mais cette position ne pourrait-elle pas naître que d'une lente évolution des mœurs d'une société sclérosée par une foi silencieuse remettant son destin au main du mythe ? ■





SI VOUS AVEZ LOUPÉ...

11 CRAPSLOG à votre disposition... et ils sont gratuits !



[www.association-craps.fr](http://www.association-craps.fr)



---

**ÖÖCRAPS**